

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS
MENAGERS
ANNEE 2016**



Sirtom de la Vallée de la Grosne
Za du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
71250 CLUNY

Tél : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18
secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL	4
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	5
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	7
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	8
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)</i>	8
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))</i>	10
2.3.3. <i>Les collectes spécifiques</i>	13
2.3.4. <i>La collecte en déchèteries</i>	14
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	18
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES	19
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	19
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	20
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	22
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	22
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)</i>	24
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	25
3.1. DONNEES GENERALES	25
3.2. LES COUTS PAR FLUX	25
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	29
4. DES INDICATEURS QUALITATIFS.....	31
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	31
4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)	32
4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE	34
CARACTERISATIONS :	40
GASPILLAGE ALIMENTAIRE : DONS DES INVENDUS.....	41
SITES DE COMPOSTAGE	41
PRET ET LOCATION DE BROyeurs ET TONDEUSES MULCHING, EN PARTENARIAT AVEC DES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE	42
ZOOM SUR LES ANIMATIONS EXTERIEURES.....	43
LE CONSEIL TERRITORIAL DECHET	43



OPERATION FOYERS TEMOINS / DISTRIBUTION POULES	44
5. ANNEXES	45
5.1. LES DESSERTES COMMUNALES	45

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 54 communes membres et au siège des Communautés de Communes adhérentes

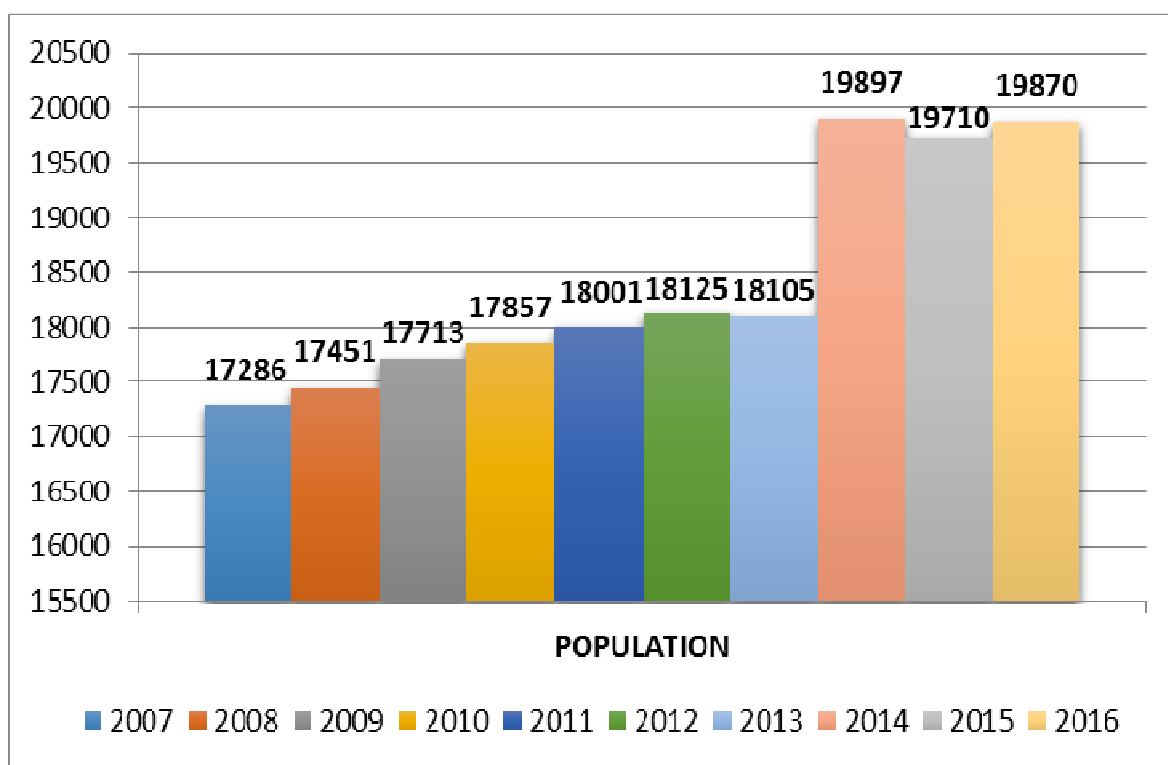
Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr

2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

Sirtom de la Vallée de la Grosne : 54 communes adhérentes et 19 870 habitants

Pour rappel, en 2014, 8 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et 1 commune a quitté ce périmètre. La majoration de population est de 10 % par rapport à 2013.



Collectivités adhérentes

Dept	Commune	Date début	Date fin	Population
71	Bergesserin	19/06/1986	-	208
71	Berzé-le-Châtel	01/01/1999	-	57
71	Blanot	19/06/1986	-	153
71	Bourgvilain	01/07/2001	-	327
71	Brandon	19/06/1986	-	287
71	Bray	19/06/1986	-	127
71	Buffières	01/01/2002	-	265
71	Château	19/06/1986	-	246
71	Chériset	08/01/2001	-	26
71	Chevagny-sur-Guye	01/07/2001	-	76
71	Chiddes	01/01/2014	-	89
71	Chissey-lès-Mâcon	01/01/2014	-	239
71	Clermain	01/01/2002	-	230
71	Cluny	19/06/1986	-	4 775
71	Cortambert	19/06/1986	-	227
71	Curtil-sous-Bufferières	01/03/1998	-	85

71	Dompierre-les-Ormes	01/01/2002	-	923
71	Donzy-le-National	19/06/1986	-	200
71	Donzy-le-Pertuis	01/01/1997	-	159
71	Flagy	01/01/1989	-	172
71	Germolles-sur-Grosne	01/01/1989	-	130
71	Jalogny	19/06/1986	-	348
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	01/01/2002	-	187
71	La Guiche	01/07/2001	-	613
71	La Vineuse	19/06/1986	-	287
71	Lournand	19/06/1986	-	324
71	Massilly	19/06/1986	-	363
71	Massy	01/07/1993	-	62
71	Matour	01/01/2002	-	1 043
71	Mazille	19/06/1986	-	395
71	Montagny-sur-Grosne	01/01/2002	-	119
71	Montmelard	01/01/2002	-	336
71	Passy	01/01/2014	-	59
71	Pierreclos	01/01/2014	-	906
71	Pressy-sous-Dondin	01/01/2003	-	95
71	Sailly	01/01/2014	-	88
71	Saint-André-le-Désert	01/01/2002	-	258
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière	19/06/1986	-	242
71	Saint-Marcelin-de-Cray	01/07/2001	-	185
71	Saint-Martin-de-Salencey	01/07/2001	-	107
71	Saint-Pierre-le-Vieux	19/06/1986	-	347
71	Saint-Point	19/06/1986	-	322
71	Saint-Vincent-des-Prés	01/01/2002	-	113
71	Sainte-Cécile	01/01/1999	-	289
71	Salornay-sur-Guye	01/01/2002	-	849
71	Serrières	01/01/2002	-	285
71	Sigy-le-Châtel	01/01/2014	-	90
71	Sivignon	01/01/1989	-	167
71	Taizé	01/01/2014	-	174
71	Tramayes	19/06/1986	-	1 023
71	Trambly	01/01/2002	-	398
71	Trivy	01/01/1989	-	272
71	Verosvres	01/01/2014	-	447
71	Vitry-lès-Cluny	01/01/1999	-	76

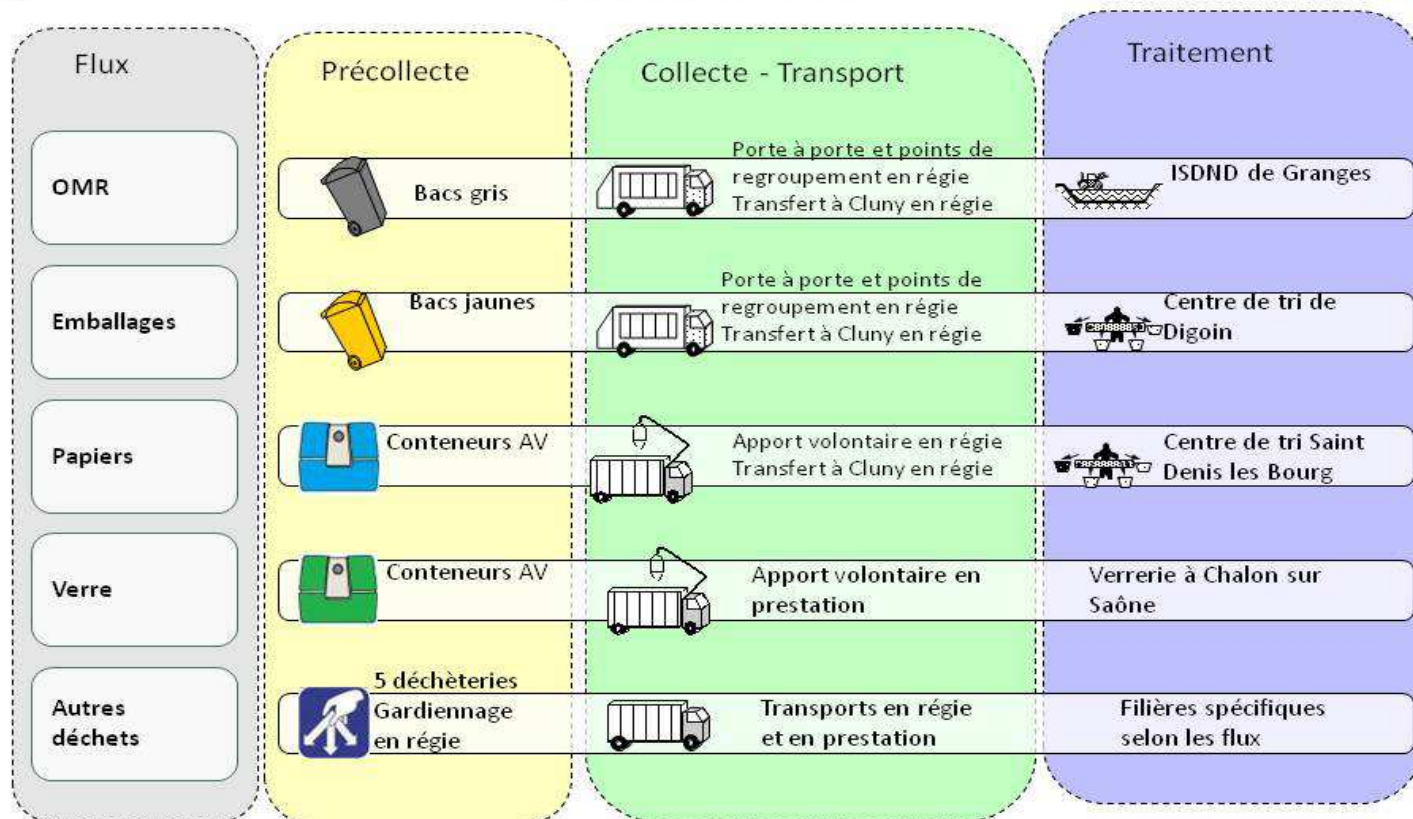
Informations complémentaires

Les Collectivités adhérentes sont les 3 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. du Mâconnais Charolais, la C.C. de Matour et sa région.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



Organisation de la gestion des déchets



¹
+ collecte des textiles avec partenariat LE RELAIS

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en points d'apport volontaire, en porte à porte pour 49 communes ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement.

Pour les communes de CHISSEY-les-MACON, PASSY, SAILLY, SIGY-le-CHATEL et TAIZE les collectes des déchets ménagers sont effectuées en prestation de services par la société VEOLIA.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est déléguée à une structure privée (ETS SOLOVER) ainsi que les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire du SIRTOM :

- enfouissement sur le site de GRANGES (ONYX VALEST) pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchetteries,
- centre de tri SITA de DIGOIN pour la collecte sélective (emballages),
- centre de tri QUINSON FONLUPT de SAINT-DENIS-LES-BOURG pour la collecte sélective (papiers et emballages pour partie),
- centre de conditionnement ONYX VEOLIA de MACON pour les cartons collectés en déchetteries,
- usine VERALIA de CHALON-SUR-SAONE pour le recyclage du verre,

- société VEOLIA de MACON pour le traitement du bois collecté en déchèteries,
- société GDE de MACON pour le traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries,
- plate-forme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT de MONSOLS pour les déchets verts,
- société CARME de CLESSE pour les gravats,
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Ménagers Spéciaux.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	19/06/1986			
Collecte sélective	X	19/06/1986			
Déchèterie	X	19/06/1986			
Traitement	X	19/06/1986			

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	05/12/2011	
Agrément Eco-Emballages	13/07/2011	barème E
Agrément EcoFolio pour les imprimés	12/09/2008	
Agrément OCADEEE pour les DEEE	01/01/2013	scénario S1 dans les 5 déchèteries
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/04/2014	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2014	
Agrément Récylum pour les DEEE	01/01/2013	

2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

*19 870 habitants desservis,
3 704.8 tonnes collectées soit 186.5 kg/habitant desservi*

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée		Données Départementales en kg/hab. desservi (2015)
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi	
Collecte mixte	19 870	19 870	100,0%	0	3 704.8	186.5	220.01

A noter, pour 2015 la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par habitant et par an était de 191.30 kg/hab.

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis en porte à porte et en point de regroupement.

Pour les communes de *CHISSEY-les-MACON*, *PASSY*, *SAILLY*, *SIGY-le-CHATEL* et *TAIZE*, la collecte des ordures ménagères est effectuée en prestation de services.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 540

Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois par semaine

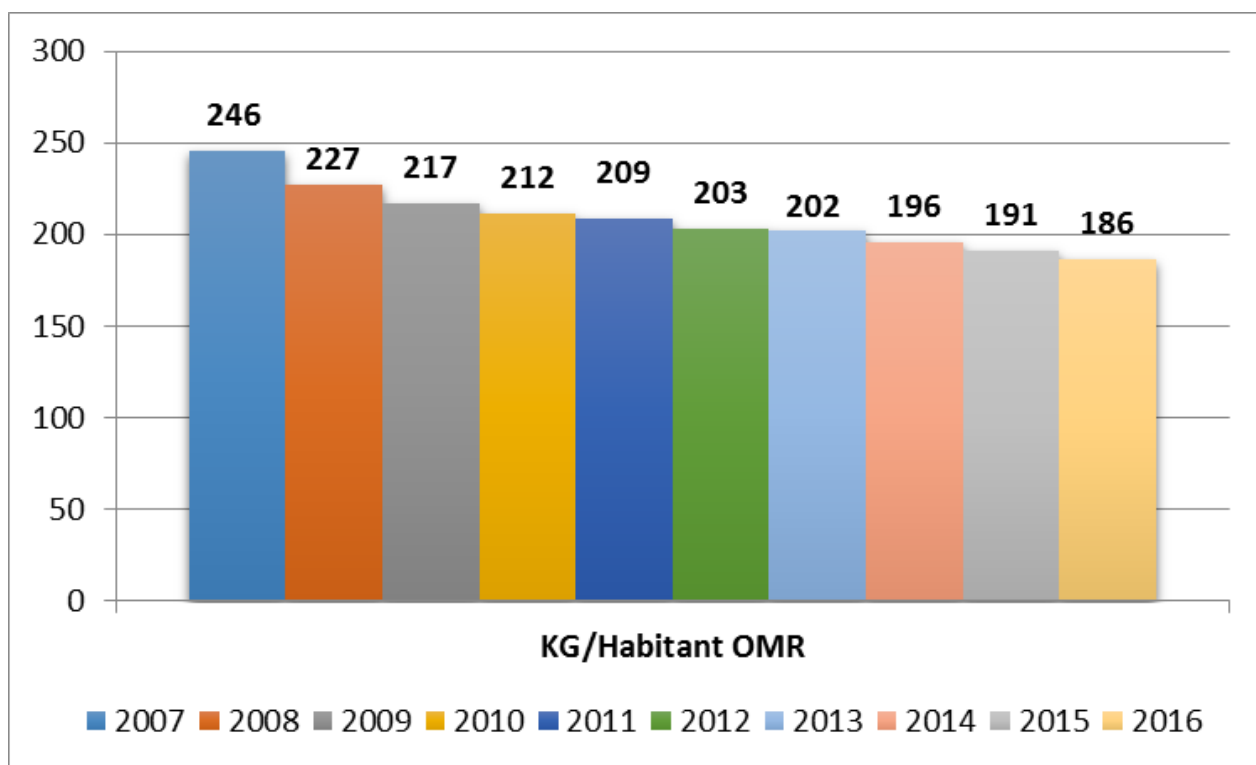
Détail des fréquences de collecte par secteur

	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : ensemble territoire sauf Cluny secteur sauvegardé	53.66 communes / 18 210 habitants	C1
Secteur 2	0.33 commune (1/3 de la commune de CLUNY : 1 500 habitants)	C2

2.3.1.3 Informations complémentaires

Evolution 2015/2016

- 65.7 tonnes soit – 1.74 % / baisse de 5 kg /habitants soit 2.6 %



2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))

1 992.7 tonnes collectées

La collecte est réalisée en régie pour les emballages et les papiers, le verre est collecté par un prestataire (ETS SOLOVER à CHALON-SUR-SAONE 71).

Pour les communes de *CHISSEY-les-MACON*, *PASSY*, *SAILLY*, *SIGY-le-CHATEL* et *TAIZE*, la collecte des emballages ménagers est effectuée en prestation de services (VEOLIA pour les emballages et les papiers et ETS SOLOVER pour le verre).

Année de démarrage de la collecte du verre : 1986

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et papiers : 1986

2.3.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	19 870	19 870	100%	0
Autres Emballages et Journaux Magazines	19 870	19 870	100%	0

La population est desservie en mode « mixte » pour la collecte d'emballages :

- porte à porte : environ 60 %

- points de regroupement : environ 40 % de la population desservie par 540 points

Pour les communes de *CHISSEY-les-MACON*, *PASSY*, *SAILLY*, *SIGY-le-CHATEL* et *TAIZE*, la collecte des emballages se réalise en points d'apport volontaire.

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apport volontaire pour le verre (108) et pour les journaux magazines (91).

2.3.2.2 Quantités collectées

La collecte sélective se réalise en 3 flux :

- verre
- emballages (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires, cartonnettes)
- papiers

Les chiffres ci-dessous correspondent aux tonnages livrés chez les repreneurs.

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2015)
Déchets d'emballages en verre	1 140	19 870	57.37	36.56
Déchets d'emballages en matières plastiques	103.42	19 870	5.20	
Déchets d'emballages				

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2015)
en métaux ferreux	48.66	19 870	2.45	
Déchets d'emballages en aluminium	2.59	18 870	0.13	
Déchets d'emballages carton	81.08	19 870	4.08	
Déchets d'emballages en carton complexé (briques)	16.54	19 870	0.83	
Total déchets emballages (hors verre)	252.29	19 870	12.70	10.83
Papiers / Journaux et magazines	401.40	19 870	20.20	-
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	101.39	19 870	5.10	-
Total déchets papiers	502.79	19 870	25.30	23.6
TOTAL	1 895.08	19 870	95.37	87 (données 2014)

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 19.06 % des emballages collectés (59.41 T de refus, soit 2.99 kg/habitant)

- 7.06 % des JRM (38.19 T de refus, soit 1.92 kg/habitant)

Au niveau départemental, les refus de tri sont de 14 kg/habitant (données 2013).

Pour 2015 les quantités collectées par an en kg/habitant étaient : déchets d'emballages : 12.78 kg / papiers : 23.09 kg / verre : 56 kg / refus de tri : 18.79 % des emballages collectés (58.26 T de refus, soit 2.96 kg/habitant) et 6.8 % des JRM (33.23 T de refus, soit 1.69 kg/habitant).

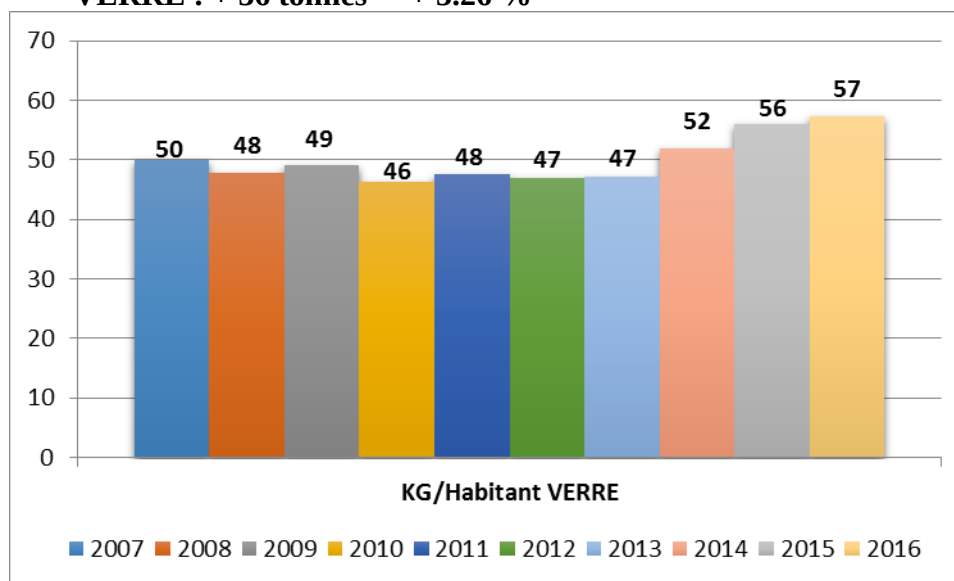
2.3.2.3 Informations complémentaires

Evolution 2015/2016

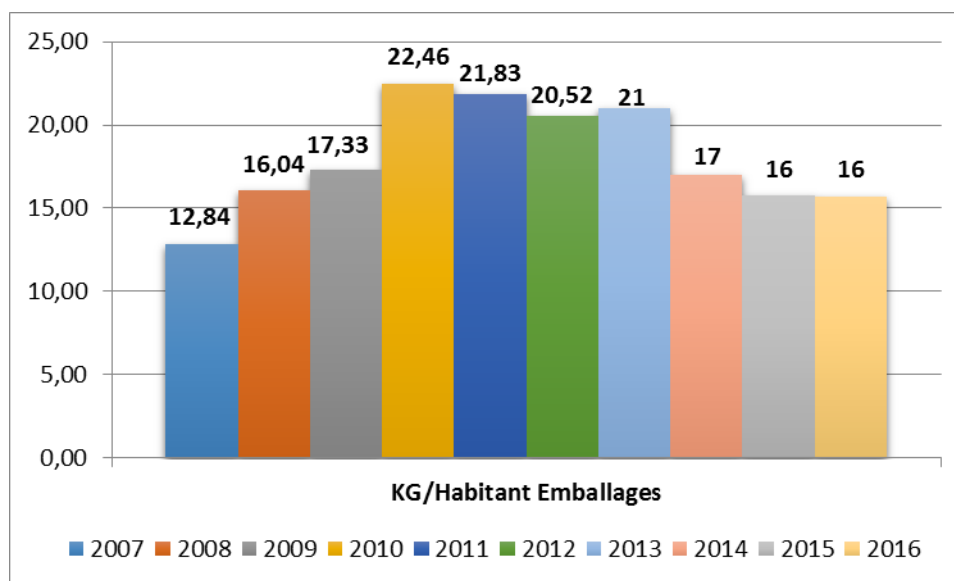
+ 90.3 Tonnes soit + 4.75 % / hausse de 3.76 kg /habitants soit 3.90 %

Evolution des quantités traitées 2015/2016 (avec refus) :

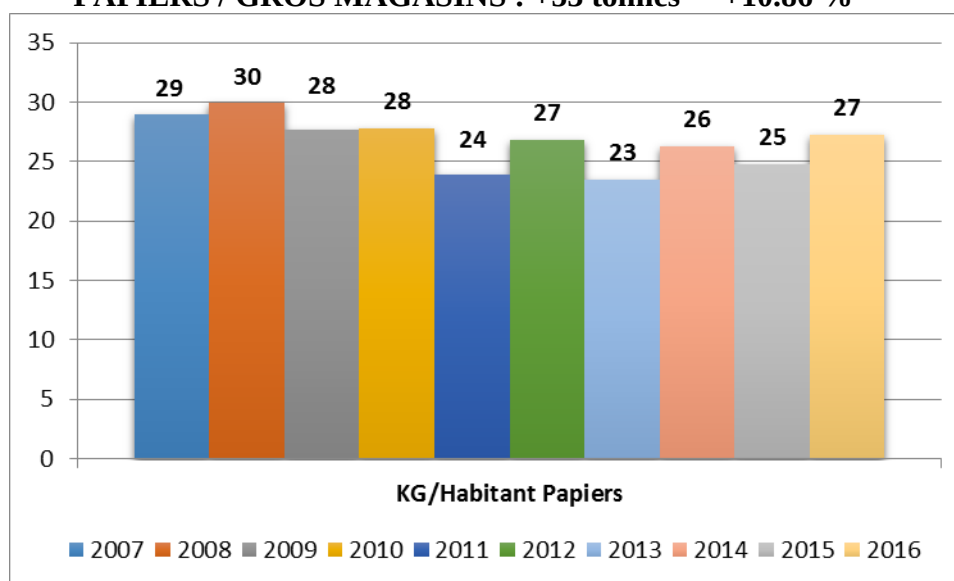
- VERRE : + 36 tonnes = + 3.26 %



- EMBALLAGES : +1.7 tonnes = + 0.55 %

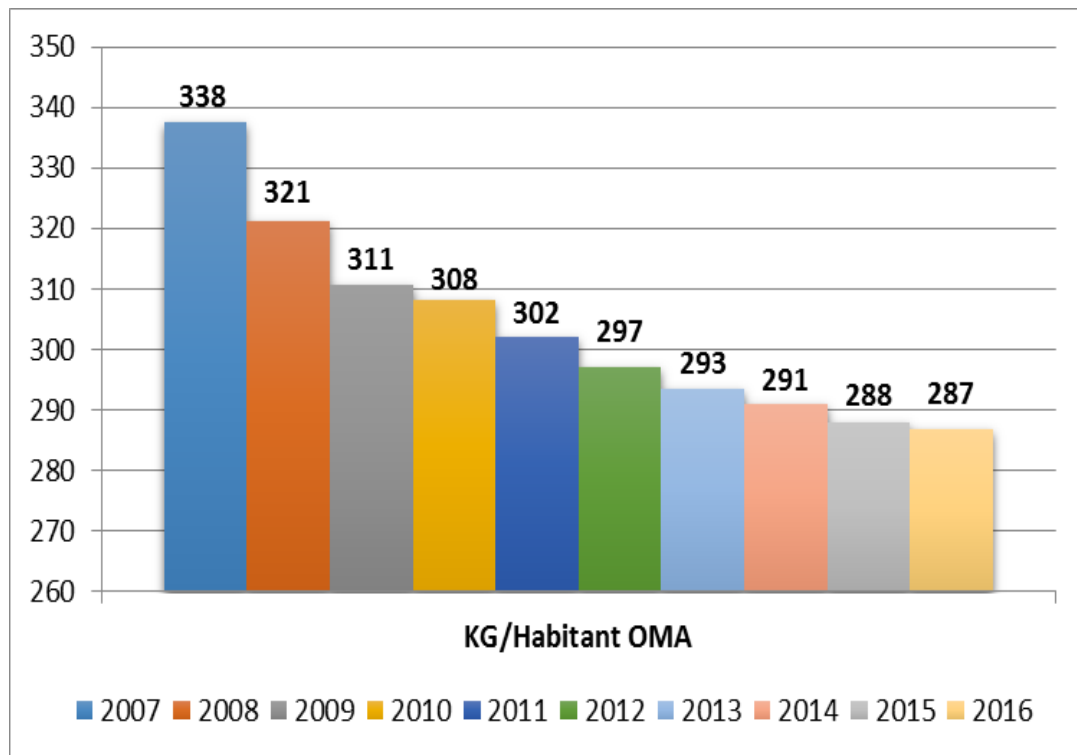


- PAPIERS / GROS MAGASINS : +53 tonnes = +10.86 %



- Les REFUS DE TRI augmentent de 6.11 tonnes (+ 6.7 %) / 5.8 % en KG / hab.

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + RSOM) augmentent de 24 tonnes (+ 0.42 %) entre 2015 et 2016 (- 0.35% en KG/habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2015 est de 303.96 kg/habitant desservi.

2.3.3. Les collectes spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagés.

Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

**Tonnage collecté en 2016 : 76.62 tonnes
Soit 3.86 kg/habitant desservi**

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

Pour 2015, le tonnage collecté était de 77.9 tonnes (soit 3.95 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Collecte des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Cette collecte est arrêtée par le SIRTOM du fait de la mise en place d'un Eco-organisme spécifique : DASTRI. Depuis 2014 les DASRI sont directement collectés par les pharmacies référencées du territoire.

2.3.4. La collecte en déchèteries

*5 déchèterie(s), 19 870 habitants desservis, 5 457.44 tonnes collectées
(4 249 tonnes collectées sans gravats)*

5 déchèteries sont gérées en régie par le SIRTOM.

2.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Cluny	01/01/2006	X		X		X	X		Hiver : lundi: 10h-12h et 14h-17h mercredi et samedi: 9h-12h et 14h-17h vendredi: 14h-17h été: Lundi: 10h-12h et 14h-18h Mercredi et samedi: 8h-12h et 14h-18h vendredi: 14h-18h
Déchèterie de la Guiche	01/01/2003	X					X		hiver lundi : 9h00-12h00 samedi : 14h00-17h00 été lundi : 8h00 -12h00 samedi : 14h00 / 18h00
Déchèterie de Salornay sur Guye	01/01/2003	X				X	X		hiver lundi : 14h00-17h00 et samedi : 9h00-12h00 été lundi : 14h00-18h00 vendredi : 14h00 - 18h00 et samedi : 8h00 - 12h00
Déchèterie de Trambly	01/01/2003	X		X			X		hiver : Lundi, mercredi : 9h00 - 12h00 - Samedi : 14h00 - 17h00 été : lundi, mercredi : 8h-12h00 samedi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00
Déchèterie de Tramayes	01/01/1999	X		X			X		hiver: lundi : 14h-17h00 mercredi et samedi : 9h-12h00 / 14h-17h00 été lundi, mercredi, samedi : 8h00 - 12h00 / 14h00-18h00

2.3.4.2 Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Cluny	A	A	A	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de la Guiche	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Salornay sur Guye	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Tramayes	A	A	A	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Trambly	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange

Autres déchets dangereux : Déchets acides, Petits déchets chimiques en mélange, Solvants usés, Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Déchets de produits agro-chimiques, Déchets chimiques en mélange

Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons

Piles et accumulateurs : Batteries usagées, Piles électriques usagées, Déchets de piles et accumulateurs

Huiles moteur : Huiles usées

Métaux : Déchets d'emballages métalliques en mélange, Déchets d'emballages en métaux ferreux, Déchets de métaux ferreux, Déchets de métaux non ferreux, Déchets métalliques

Déchets amiantés : Déchets amiantés

Plastiques - textiles - verre : Déchets de verre, Déchets de matières plastiques, Déchets textiles

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Déchets verts - bois : Déchets de bois, Déchets verts

Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents, Encombrants ménagers divers, Equipements électriques et électroniques hors d'usage

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie de Cluny Déchèterie de la Guiche Déchèterie de Salornay sur Guye Déchèterie de Tramayes Déchèterie de Trambly	Entreprises et artisans	A	accès autorisé : artisans, commerçants, entreprises exerçant l'activité ds zone. suivi de fréquentation des professionnels par bordereau	Payant – voir détail gravats, déchets verts - encombrants - bois et déchets dangereux
Tarification par types de déchets Tous DDM= 1 euro/kg, limités à 20 kg/semaine Déchets de bois : 10 euros/m3 ou 60 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,6 T/semaine Déchets verts : 10 euros/m3 ou 30 euros/tonne, limité à 3m3 ou 0,4 T par semaine Déchets en mélange : 20 euros/m3 ou 90 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,4 T/semaine Déchets de béton, briques : 20 euros/m3 ou 15 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 4 T/semaine				

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28.03.2007.

2.3.4.3 Population desservie

	Nombre de visiteurs dans l'année	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Cluny	27 122	19 870	19 870	0
Déchèterie de la Guiche	2 431	19 870	19 870	0
Déchèterie de Salornay sur Guye	6 592	19 870	19 870	0
Déchèterie de Tramayes	9 124	19 870	19 870	0
Déchèterie de Trambly	9 260	19 870	19 870	0
TOTAL sans double compte	54 529	19 870	19 870	

Fréquentation des professionnels (payant):

déchèterie	Nombre de visites de professionnels dans l'année	En % des fréquentations
Déchèterie de Cluny	66	0.24 %
Déchèterie de La Guiche	1	0.04 %
Déchèterie de Salornay sur Guye	10	0.15 %
Déchèterie de Tramayes	11	0.12 %
Déchèterie de Trambly	15	0.16 %
TOTAL sans double compte	103	0.19 %

2.3.4.4 Quantités collectées

déchèterie	La Guiche	Salornay/Guye	Cluny	Tramayes	Trambly	tonnage	kg/hbt
cartons	12,50	30,72	158,18	53,38	49,84	304,62	15,33
bois	44,75	81,85	342,35	124,20	182,30	775,45	39,03
déchets verts	73,06	128,50	608,08	206,54	148,12	1 164,30	58,60
ferrailles	24,50	38,06	157,36	60,69	76,70	357,31	17,98
DEEE	14,16	24,14	128,56	41,19	47,26	255,31	12,85
DNR	78,54	121,51	543,24	189,17	232,14	1 164,60	58,61
Corps gras alimentaires	0,00	0,95	3,42	0,71	0,90	5,98	0,30
Meubles (Eco mobilier)	0,00	0,00	146,86	0,00	0,00	146,86	7,39
Total déchets banals	247,51	425,73	2 088,06	675,87	737,26	4 174,43	210,09
piles	0,43	0,64	2,00	1,01	1,09	5,16	0,26
batteries	0,00	0,00	5,78	0,00	0,00	5,78	0,29
Emballages métalliques en mélange	0,01	0,10	0,15	0,12	0,04	0,42	0,02
huiles minérales	0,57	0,49	2,92	1,54	1,70	7,22	0,36
amiante	0,00	0,00	14,30	9,46	0,00	23,76	1,20
lampes et tubes fluo	0,00	0,25	0,62	0,11	0,09	1,07	0,05
peintures, vernis, colles,	0,27	0,69	3,26	1,09	1,29	6,60	0,33
produits agro-chimiques	0,00	0,08	0,00	0,03	0,16	0,28	0,01

Solvants usées	0,53	0,76	2,55	1,49	1,33	6,65	0,33
autres DDM	0,02	0,28	0,55	0,01	0,07	0,91	0,05
Radiographie	0,00	0,00	0,22	0,00	0,00	0,22	0,01
DDS Eco DDS	0,94	1,79	8,18	2,62	3,01	16,54	0,83
Total déchets dangereux	2,76	5,06	40,53	17,47	8,78	74,60	3,75
TOTAL hors gravats	250,27	430,80	2 128,59	693,35	746,04	4 249,04	213,84
gravats, déblais, briques...	78,54	121,51	655,95	161,60	190,80	1 208,40	60,82
TOTAL DECHETERIE	328,81	552,31	2 784,54	854,95	936,84	5 457,44	274,66

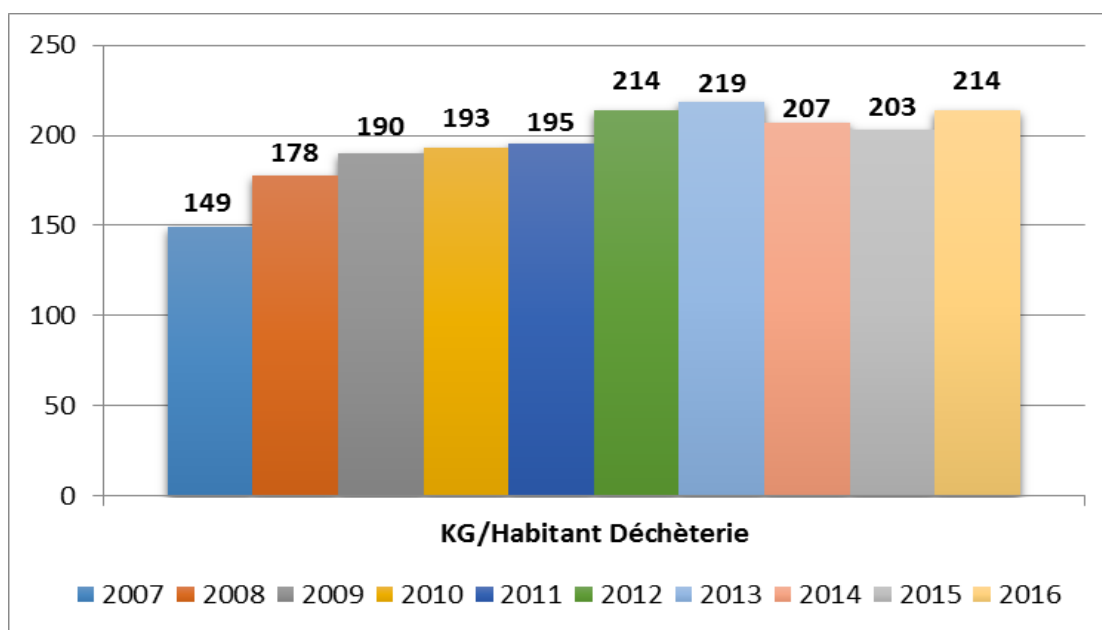
2.3.4.5 Informations complémentaires

Evolution des quantités 2015/2016
+ 250 tonnes (hors gravats) soit + 6.25 %
(+ 300.34 tonnes avec les gravats soit + 5.82 %)

Principales évolutions des quantités collectées 2015/2016 :

- DECHETS VERTS : + 88 tonnes = + 8.16 %
- DNR : + 63.7 tonnes = + 5.8 %
- FERRAILLES : + 55.51 tonnes = + 18.40 %
- GRAVATS : + 50.5 tonnes = + 4.4 %

Evolution des quantités traitées (sans gravats) 2015/2016 (kg / habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2015 est de 197.20 kg/habitant desservi (hors gravats).

Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le SIRTOM a contractualisé en application de la contractualisation avec OCADEEEE :

- le 01.01.2015 avec ECOSYSTEMES pour la mise en place de la collecte des DEEE, selon le scénario S1 (optimisation),

- Le 15.02.2007 avec Récylum pour la collecte des lampes et tubes fluorescents.

GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	TOTAL (tonnes)	kg/hbt
41.8	80.2	47.7	85.61	255.31	12.85

PAM: petit équipement électrique et électronique.

FROID: réfrigérateurs, congélateurs. **HORS FROID:** cuisinières, machines à laver,...

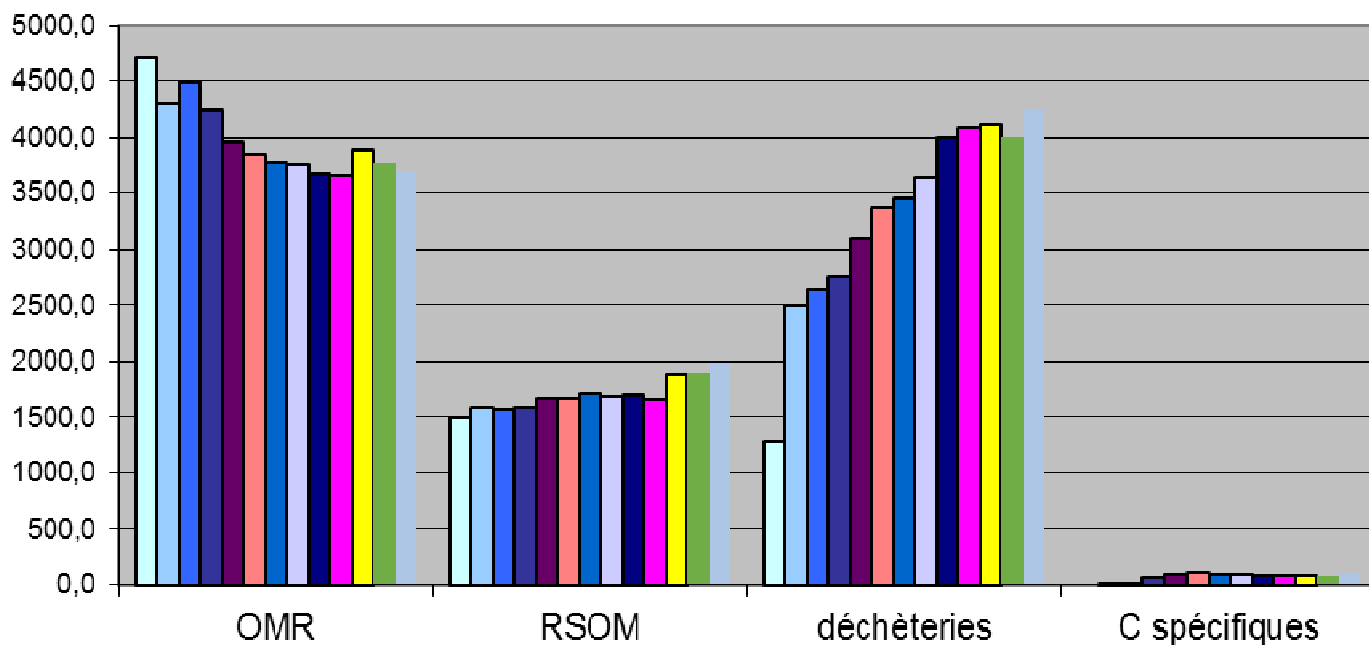
Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont reportées dans le chapitre déchèteries). **En 2015, le poids total collecté était de 230.71 tonnes (11.76 kg/hbt).**

2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

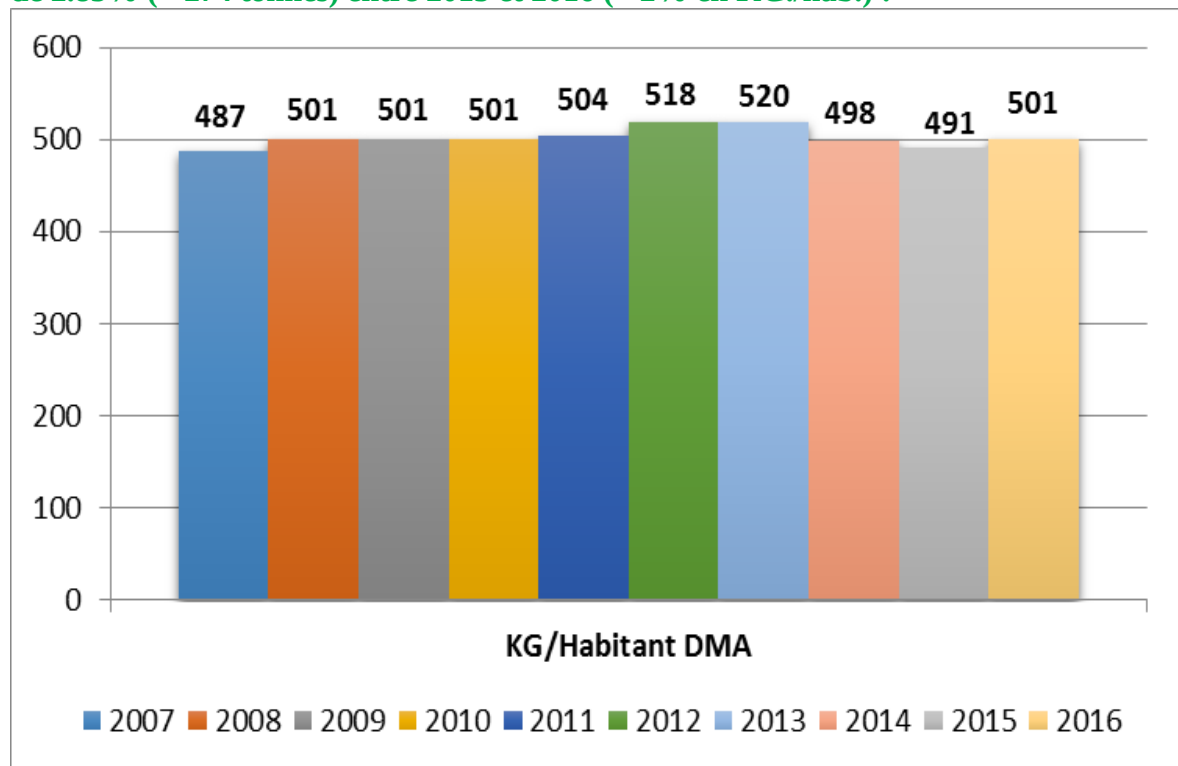
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMR	4712,0	4314,2	4496,0	4250,4	3967,9	3839,4	3778,3	3754,8	3678,1	3655,2	3892	3771	3704,8
RSOM	1502,2	1580,8	1573,5	1585,2	1675,9	1666,9	1722,4	1680,6	1706,4	1658,0	1895	1902	1992,6
déchèteries	1285,1	2498,5	2640,5	2757,2	3099,4	3367,4	3449,0	3636,7	4006,3	4092,5	4120	3999	4249,0
C spécifiques	0,0	0,2	0,2	64,1	91,6	112,2	91,6	95,4	86,7	83,1	81,23	77,7	76,6
TOTAL	7499,3	8393,8	8710,2	8656,8	8834,8	8985,9	9041,3	9167,4	9477,4	9488,8	9989,0	9749,7	10023

Evolution quantités collectées

□ 2004 □ 2005 □ 2006 □ 2007 □ 2008 □ 2009 □ 2010 □ 2011 □ 2012 □ 2013 □ 2014 □ 2015 □ 2016



Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA : OMA + collectes déchèteries) augmentent de 2.83 % (+ 274 tonnes) entre 2015 et 2016 (+ 2 % en KG./hab.) :



La moyenne départementale pour l'année 2015 est de 511.22 kg/habitant desservi.

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

*10 023 tonnes de déchets collectés (hors gravats)
dont 50.2 % orientés en valorisation*

En 2015, 48.8 % des déchets collectés étaient valorisés.

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en métaux ferreux	46.867	Centre de Tri Digoin – Smevom CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en métaux ferreux	1.79	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en aluminium	2.509	Centre de Tri Digoin – Smevom CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en aluminium	0.082	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en verre	1 139.92	Recyclage Verre - SGE Chalon sur	71 - Chalon-sur-Saône

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
		Saône	
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins)	101.368	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en papier ou carton	79.908	Centre de Tri Digoin – Smevom CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en papier ou carton	1.169	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en carton complexe	16.336	Centre de Tri Digoin – Smevom CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en carton complexe	0.203	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Journaux et magazines	401.4	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets d'emballages en matières plastiques	102.136	Centre de Tri Digoin – Smevom CBA	71- Digoin
Déchets d'emballages en matières plastiques	1.28	Centre de Tri QUINSON FONLUPT	01- St Denis les Bourg
Déchets de vêtements en textiles	76.62	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Ordures ménagères résiduelles	3 646.36	Cet2 Granges	71 - Granges
Ordures ménagères résiduelles	58.474	SMET 71 Chagny	71- Chagny
Refus de tri papiers	38.188	Cet2 Colombier-Saugnieu - Gravco	69 - Colombier-Saugnieu
Refus de tri emballages	50.54	Cet2 Torcys	71- Torcy
Refus de tri emballages	8.873	Cet2 Colombier-Saugnieu - Gravco	69 - Colombier-Saugnieu

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

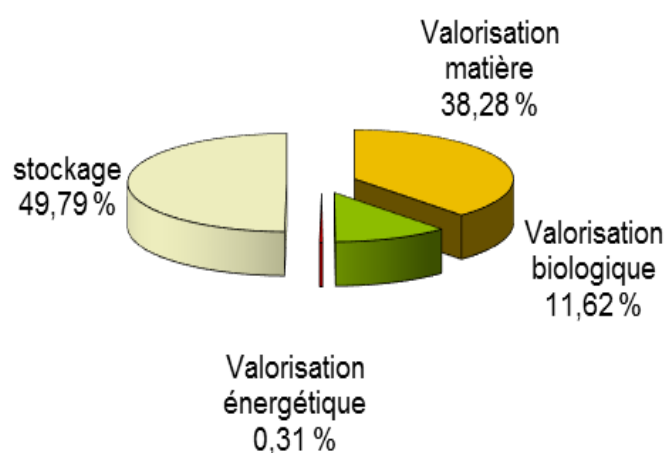
Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés	6.653	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Huiles usées	7.22	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de produits agro-chimiques	0.278	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	6.595	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Petits déchets chimiques en mélange	0.912	Plateforme de regroupement	21- Longvic

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
		déchets dangereux – EDIB	
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	16.54	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	357.31	GENESTIER	Dept 71
Déchets d'emballages métalliques en mélange	0.415	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de papiers et cartons	304.62	Centre de Tri Mâcon	71 - Mâcon
Déchets de bois	775.45	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	255.313	Tri, regroupement ou démontage – Purfer	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	1164.6	Cet2 Granges	71 - Granges
Meubles – ECO MOBILIER	146.86	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	5.163	Valorisation matière SCRELEC	
Tubes fluorescents	1.068	Recyclage – RECYLUM	75- Paris
Corps gras	5.981	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets verts	1164.3	Plate-forme de Compostage Mâcon - AWT	71 - Mâcon
Déchets de béton, briques	1208.4	CARME – Laizé	Dept 71
Batteries	5.78	GENESTIER	Dept 71
Radiographie	0.22	Association AMI	Dept 71
Déchets amiantés	23.76	Cet2 Torcy (Sita) - Sita Centre Est - Torcy	71 - Torcy

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	stockage	TOTAL	kg/hab.	%
collecte OMR				3 704,80	3 704,80	186,45	
CS matériaux secs	1 895,05			97,60	1 992,65	100,28	
CS Bio-déchets					0,00	0,00	
CS spécifiques	76.62		0,00		76.62	3.86	
TOTAL OM hors apport en déchèterie	1 971,67	0,00	0,00	3 802,40	5 774,07	290,59	57,61%
Déchets déchèteries	1 864,99	1 164,30	31,39	1 188,36	4 249,04	213,84	42,39%
TOTAL OM et déchèteries	3 836,65	1 164,30	31,39	4 990,76	10 023.11	504.43	100,00%
kg/hab	193,09	58,60	1,58	251,17	504.43		
%	38,28%	11,62%	0,31%	49,79%	100,00%		

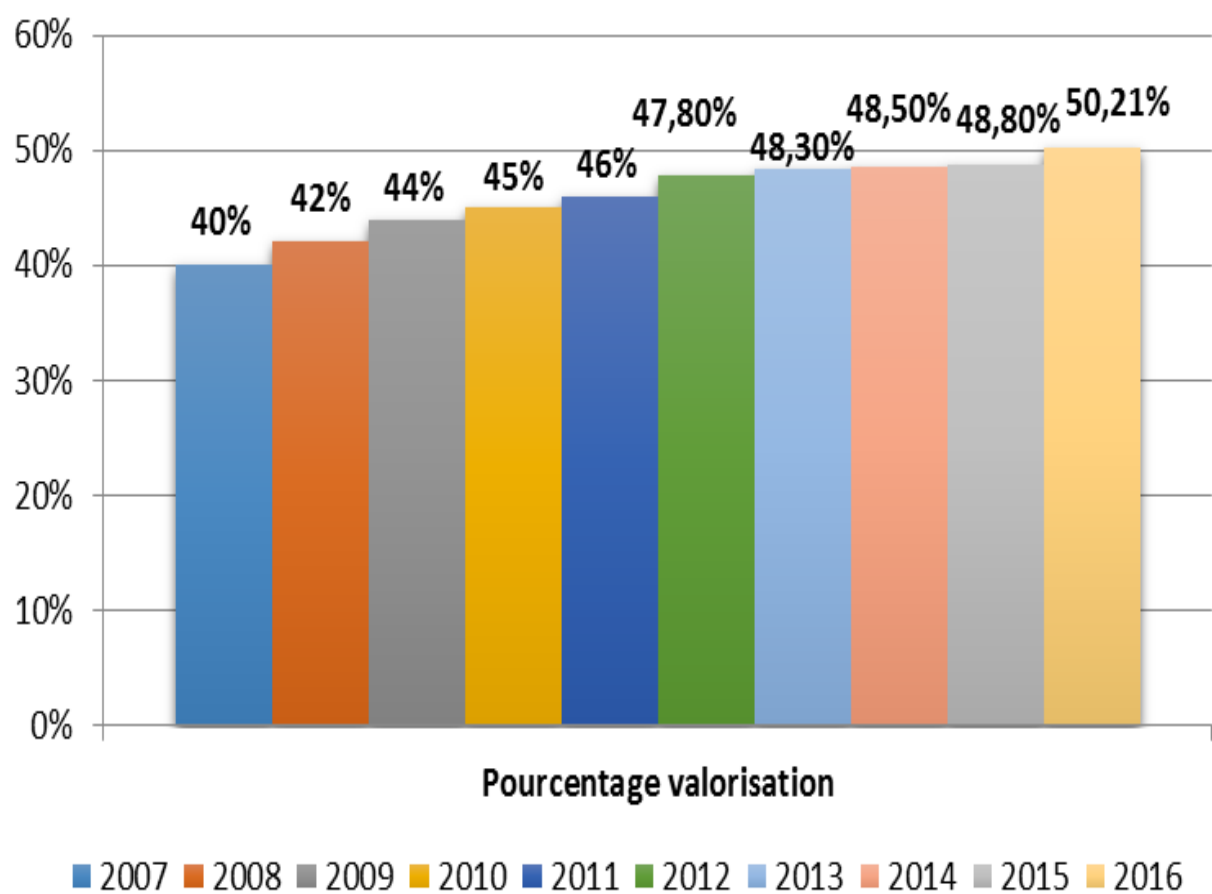
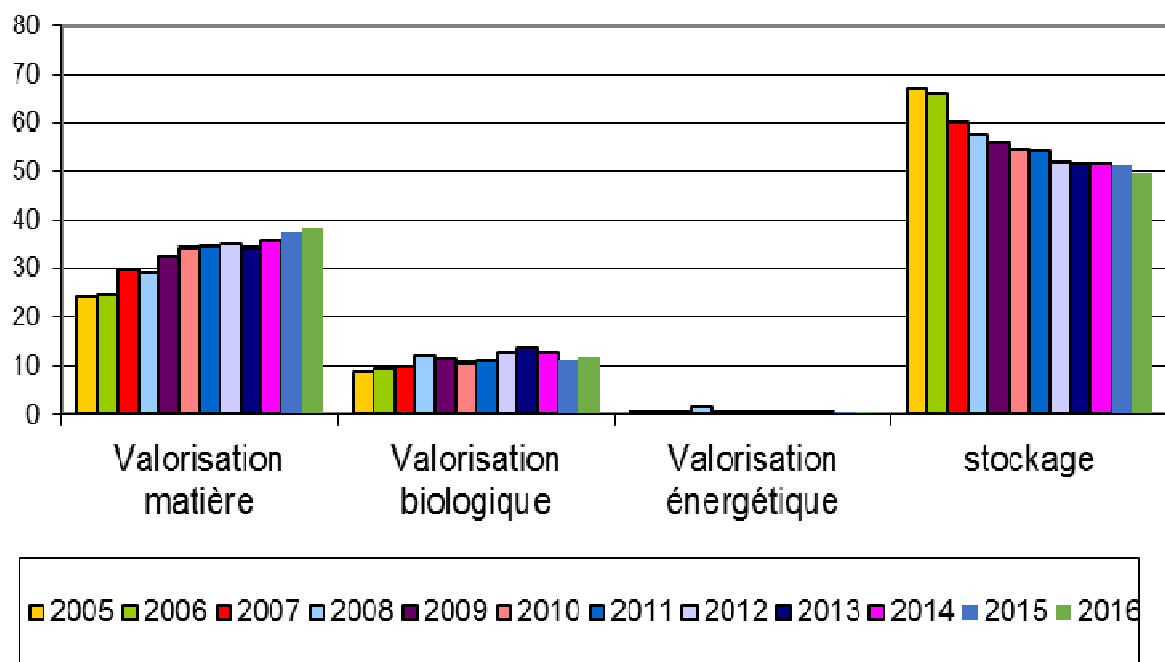
Bilan modes de traitement



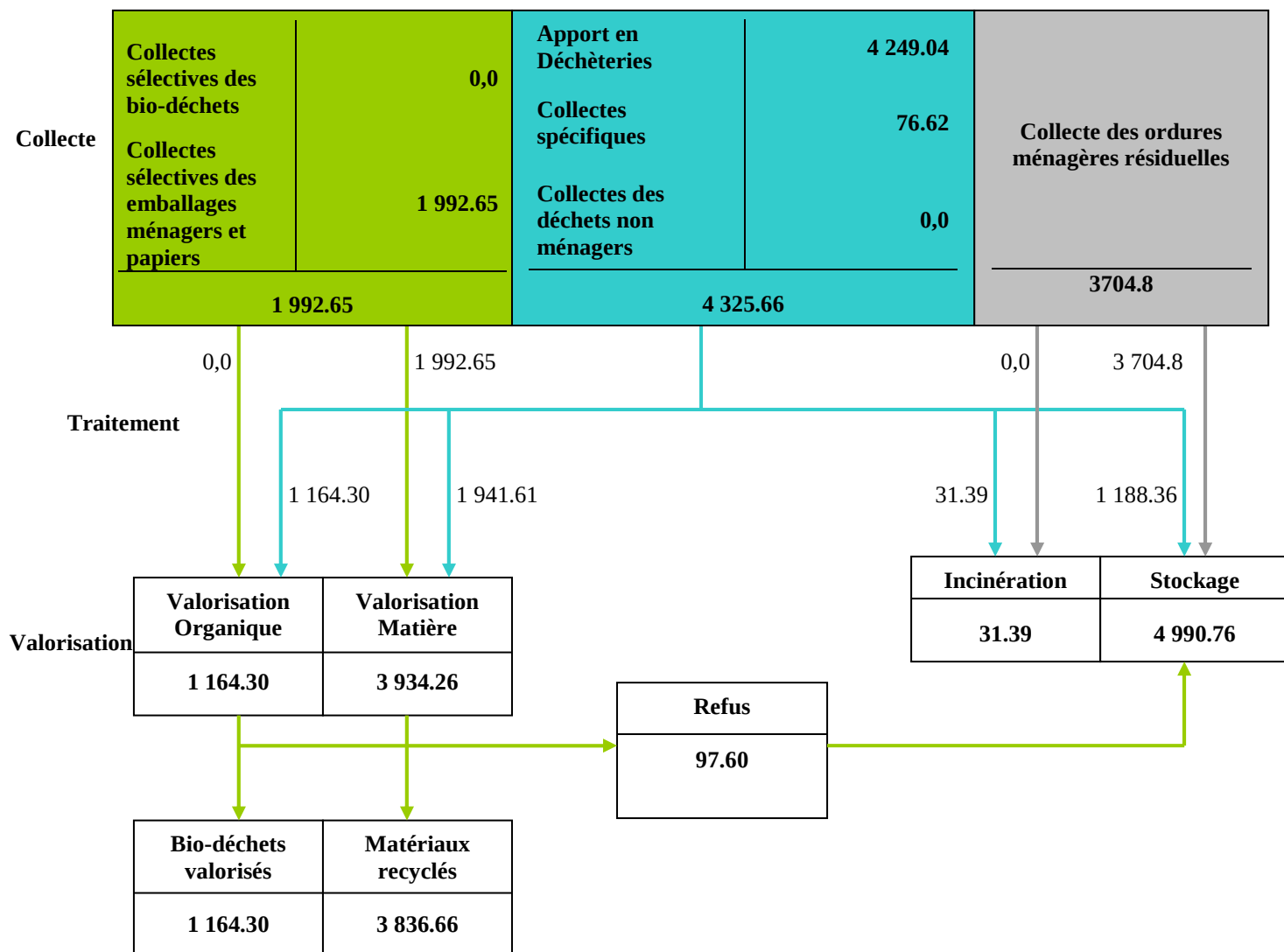
2.5.4. Evolution de la valorisation

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Valorisation matière	24,03	24,36	29,6	29,13	32,46	34,32	34,50	34,90	34,30	35,50	37,40	38,28
Valorisation biologique	8,85	9,47	9,97	11,81	11,23	10,71	11,10	12,50	13,60	12,60	11,00	11,62
Valorisation énergétique	0,3	0,38	0,24	1,63	0,44	0,36	0,33	0,40	0,40	0,40	0,40	0,31
Stockage	66,83	65,79	60,19	57,43	55,87	54,62	54,00	52,20	51,70	51,60	51,20	49,79

Evolution valorisation



2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

BUDGET 2016	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 552 566.73 €	2 826 356.93 €
INVESTISSEMENT	658 498.45 €	1 253 252.19 €
TOTAL	3 211 065.18 €	4 079 609.12 €

Les participations des collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et sur les Redevances incitatives (RI) sont de 2 101 500 € pour 2016 et représentent 74.35 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 51.51 % des recettes totales (*en 2015, 2 059 236 € / 75.30 % des recettes de fonctionnement / 66 % des recettes totales*).

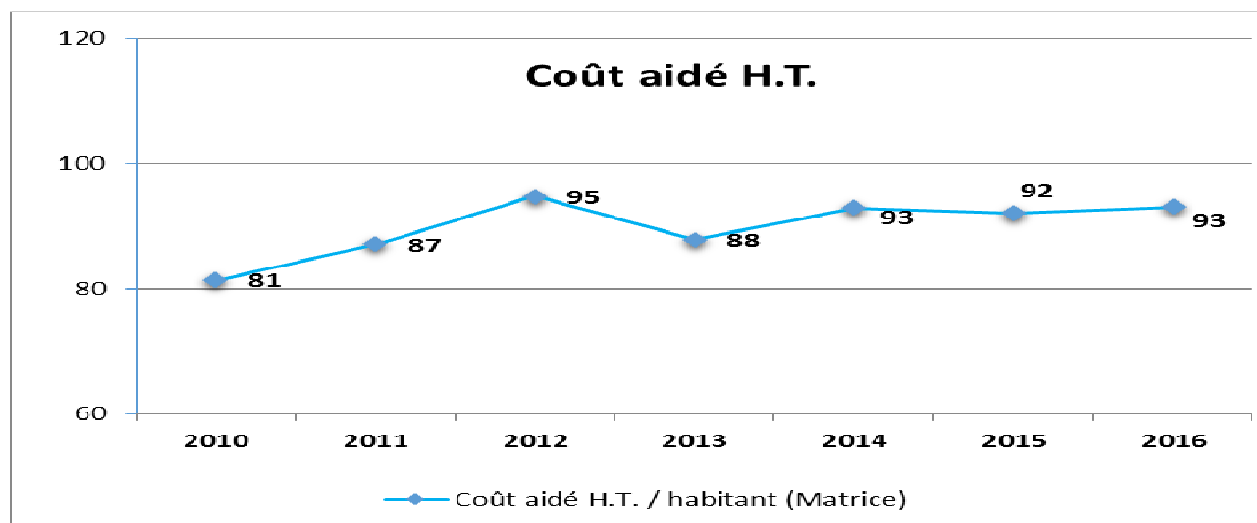
La dette en capital au 31 décembre 2016 est de 2 034 091.15 € (1 764 962.67 € au 31/12/2015). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 105.76 € (104.48 € en 2015).

3.2. LES COUTS PAR FLUX

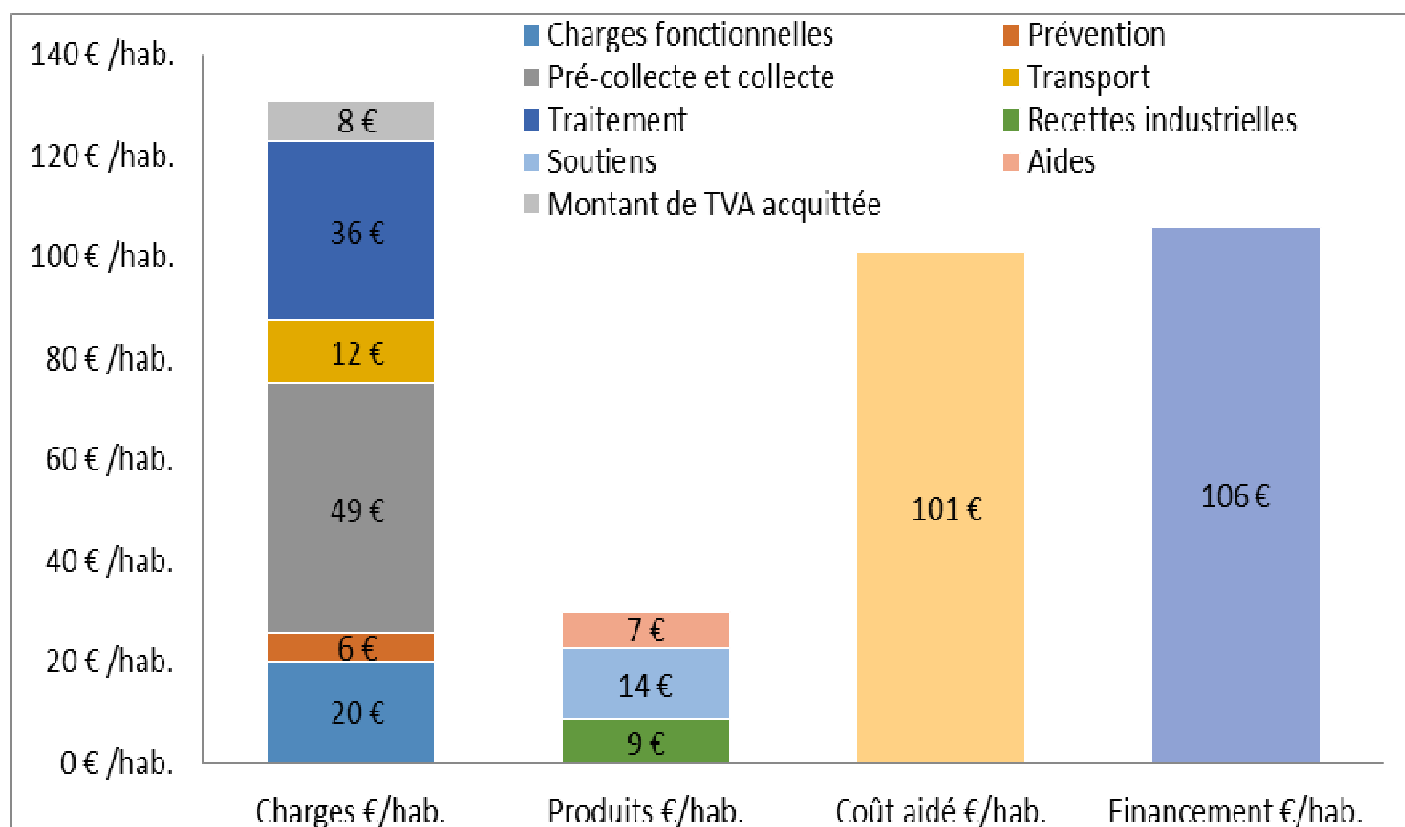
Année 2016	Flux des déchets							Total	Coûts 2015
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchèteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif		
Coût complet	49,37	2,56	28,10	8,02	34,66	-	0.62	123,33	124.48
Coût technique	49,15	0,85	26,50	6,15	30,99	-	0.62	114,27	114.95
Coût partagé	48,82	0,38	15,97	5,44	30,99	-2.24	0.62	99,9	100.31
Coût aidé HT	46,23	0,25	14,50	5,02	29,17	- 2.24	0.62	93,47	92
Coût imputé	42,27	2,19	24.01	6,86	30.09	-	0.53	105.95	104.95
Année 2016	Flux des déchets							Total	Coûts 2015
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchèteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif		
Coût complet	265,43	44,8	1795,92	295,2	180,26	-	1.24	245,11	251.64
Coût technique	264,29	14,93	1693,32	226,37	161,17	-	-	227,1	232.37
Coût partagé	262,5	6,63	1020,68	200,38	161,17	- 516.56	-	198,54	202.78
Coût aidé HT	248,58	4,29	926,72	184,91	151,73	- 516.56	-	185,76	185.98
Coût imputé	227,28	38,33	1534.32	252,56	156.46	-	-	210,57	212.16

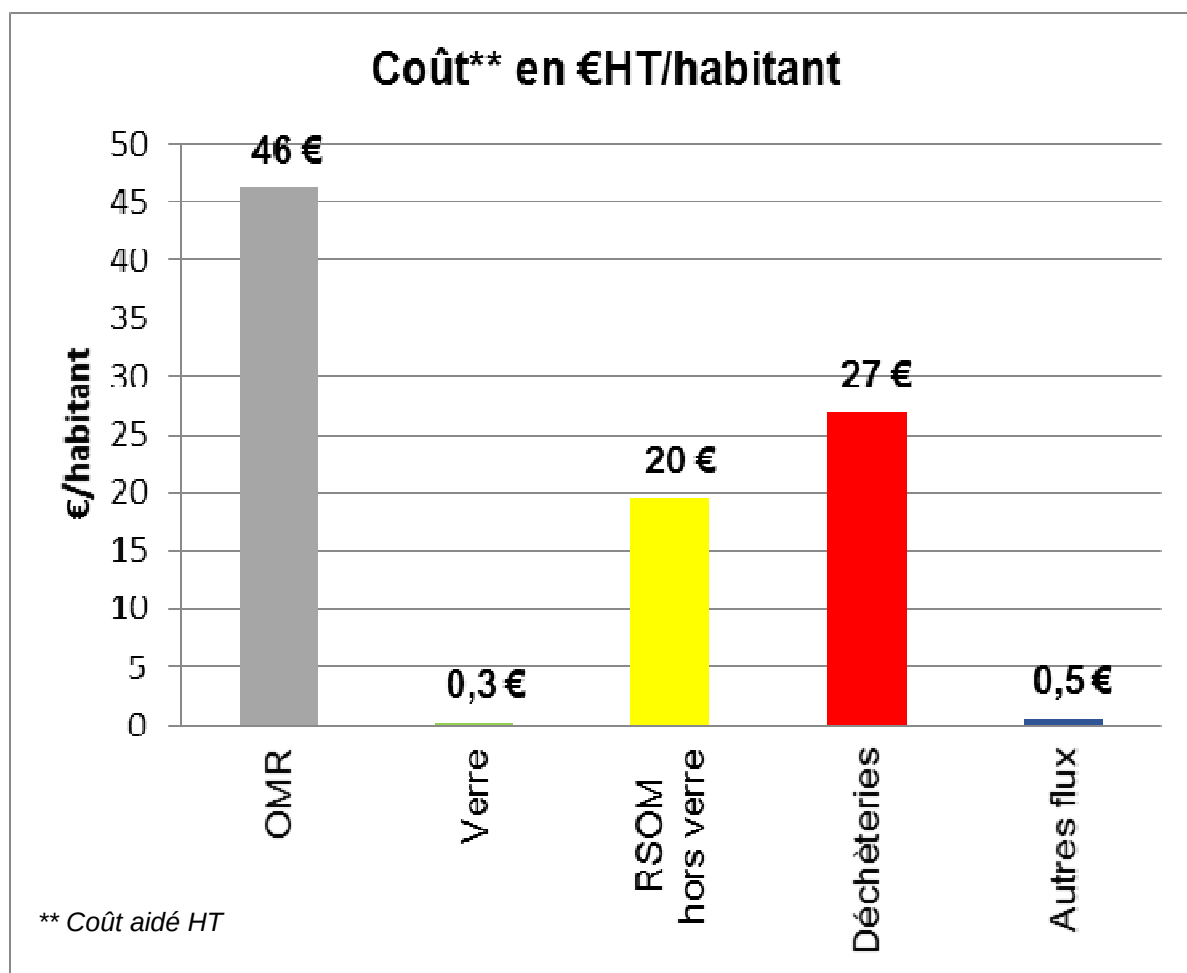
- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...) ;
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E et Eco-Emballages) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions) ;

- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteur : déchets couverts par contributions par producteurs :
DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES



REPARTITION DU COUT COMPLET TTC



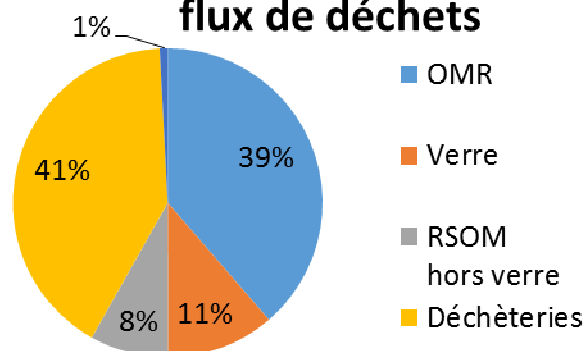


REPARTITION DES COUTS H.T. PAR SERVICES

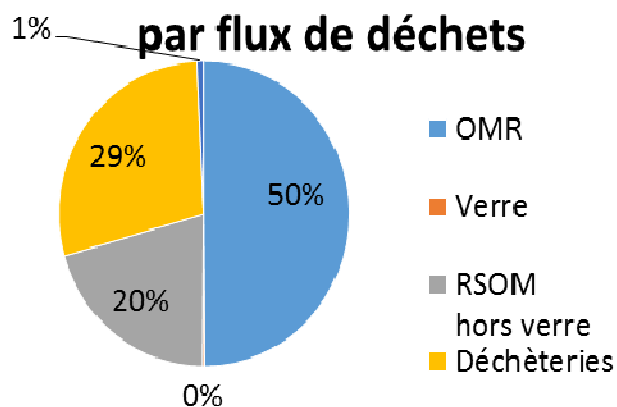
Année 2016	Flux des déchets							Total	Coûts 2015
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchèteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif		
Coût pré collecte	3.08	2.77	36.65					2.60	10.39
Coût collecte	95.32		924.75	89.88	68.19			99.83	111.36
Coût transport	23.74		174.43	100.12	13.17			25.92	28.47
Coût traitement	87.41	32.60	282.83	43.10	60.98		1.24	74.10	73.74
Coût communication								3.32	3.37
Coût prévention								11.08	14.01
Coût structure								36.90	37.35

- * **Coût pré collecte:** charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte :** intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport,...);
- * **Coût transport :** dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement;
- * **Coût traitement :** dépenses de tri et traitement des déchets;
- * **Coût communication :** charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils,...)
- * **Coût prévention :** charges de prévention (personnel prévention, outils,...)
- * **Coût structure :** charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances,...)

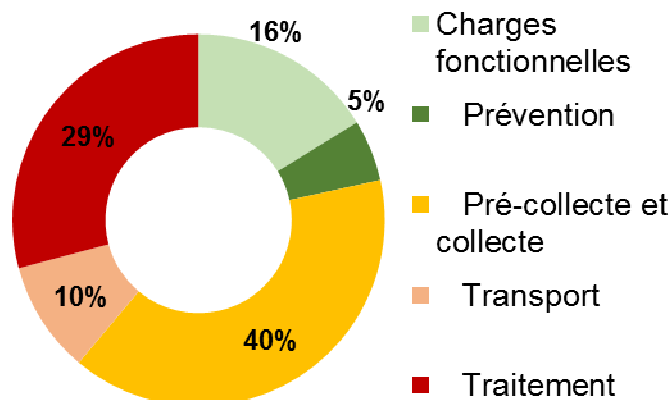
Répartition des quantités par flux de déchets



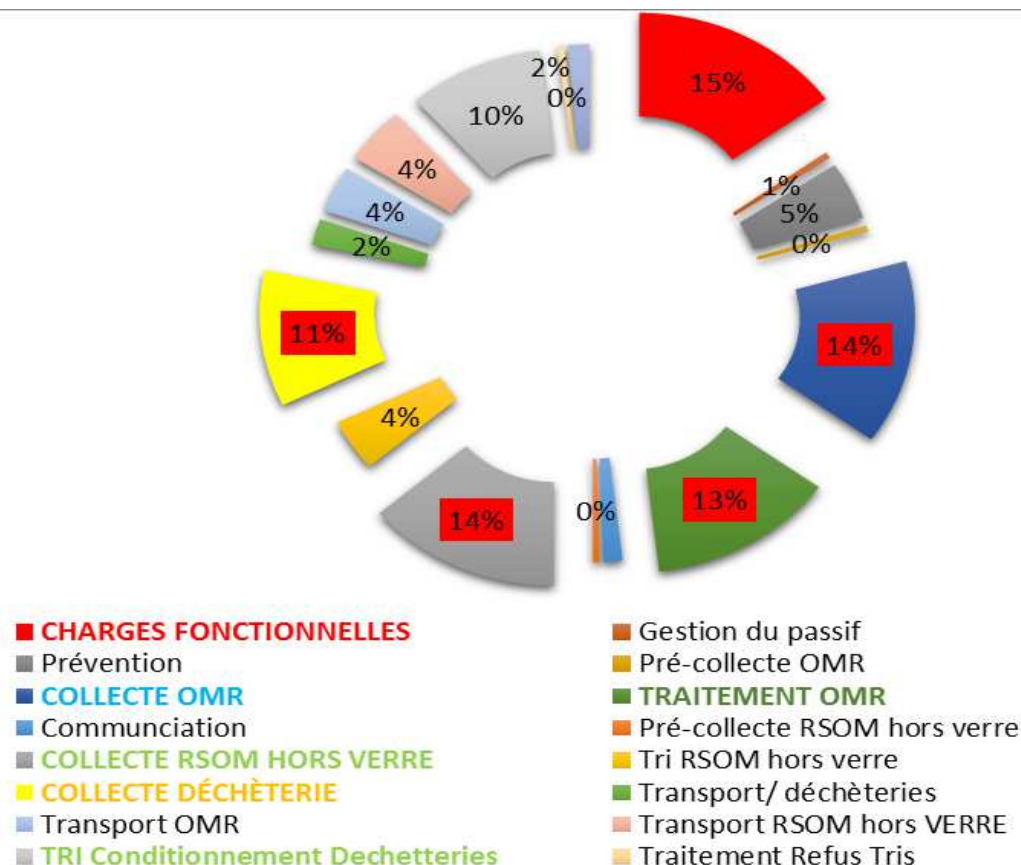
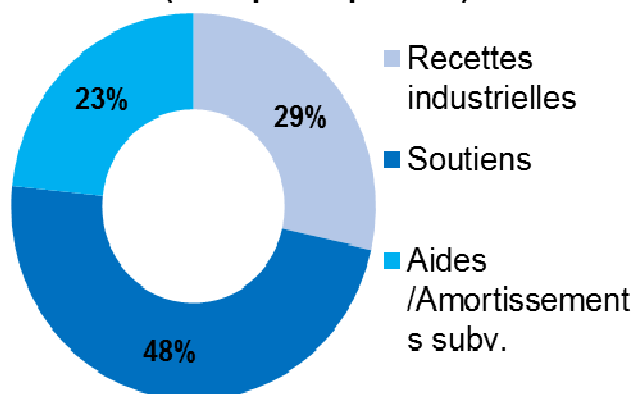
Répartition du coût aidé par flux de déchets



Répartition des postes de charges



Répartition des postes de produits (hors participations)



3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	DIFF. DEPENSES - RECETTES		Déficits Excédent
			(sans soutiens)	(avec soutiens)	
OMR (VALEST)	703 249,09 €	773 574,00 €	-356 223,52 €	-356 223,52 €	
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SITA)	323 839,56 €	356 223,52 €	-10 409,82 €	-10 409,82 €	
REFUS DE TRI PAPIERS (QUINSON FONLUPT)	9 463,47 €	10 409,82 €	-2 824,76 €	-2 824,76 €	
					TOTAL REFUS : - 11 692.97 €
PAPIERS (QUINSON FONLUPT)	20 746,00 €	22 820,60 €	13 729,85 €	28 056,39 €	
EMBALLAGES (SITA/QUINSON)	78 696,14 €	86 565,75 €	-56 973,92 €	163 509,11 €	
VERRE (SOLOVER)	37 168,98 €	40 885,88 €	-7 053,06 €	-2 037,06 €	
					TOTAL CS : 181 031.29 €
CARTONS DECHETERIES (VEOLIA)	11 373,59 €	12 510,95 €	20 882,81 €	20 882,81 €	
BOIS DECHETERIES (EPUR)	68 052,73 €	74 858,00 €	-74 858,00 €	-74 858,00 €	
DECHETS VERTS (AWT)	22 139,17 €	24 353,09 €	-24 353,09 €	-24 353,09 €	
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETERIES (VALEST)	99 610,00 €	109 571,00 €	-109 571,00 €	-109 571,00 €	
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETERIES (EDIB)	12 415,18 €	13 656,70 €	-13 656,70 €	-13 656,70 €	
AMIANTE DECHETERIES (SITA)	4 639,55 €	5 103,51 €	-5 103,51 €	-5 103,51 €	
GRAVATS (CARME)	12 536,75 €	13 790,42 €	-13 790,42 €	-13 790,42 €	
DEPENSES TRI / VALORISATION	250 208,05 €	289 019,27 €			
RECETTES	456 380,73 €	456 380,73 €			
RACHAT PLASTIQUES (VALORPLAST)	18 493,26 €	18 493,26 €			
RACHAT CARTONS (EMIN LEYDIER)	6 407,56 €	6 407,56 €			
RACHAT VERRE (SAINT GOBAIN)	33 832,82 €	33 832,82 €			
RACHAT ACIER (ARCELOR)	3 708,32 €	3 708,32 €			
RACHAT ALUMINIUM (REGEAL / AFFIMET)	982,69 €	982,69 €			
RACHAT PAPIER (QUINSON FONLUPT / NORSKE / SITA)	36 550,45 €	36 550,45 €			
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	99 975,10 €	99 975,10 €			

RACHAT FERRAILLES (GDE)	34 439,73 €	34 439,73 €	34 439,73 €	34 439,73 €	ferrailles batteries
RACHAT BATTERIES (GDE)	2 326,14 €	2 326,14 €	2 326,14 €	2 326,14 €	
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (REVIPAC)	33 393,76 €	33 393,76 €			
RACHAT MATIERES DECHETTERIES	70 159,63 €	70 159,63 €		46 420,43 €	Soutiens complémentaires (mobilier, tissus, DEEE, DDS)
			-603 439,27 €	-317 193,27 €	
ECO EMBALLAGES	225 499,03 €	225 499,03 €			
ECO MOBILIER	20 333,06 €	20 333,06 €			
ECOTLC	1 778,00 €	1 778,00 €			
OCAD3E	19 716,69 €	19 716,69 €			
ECOFOLIO	14 326,54 €	14 326,54 €			
ECO DDS	4 592,68 €	4 592,68 €			
SOUTIENS ECO ORGANISMES	286 246,00 €	286 246,00 €			

4. DES INDICATEURS QUALITATIFS

4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

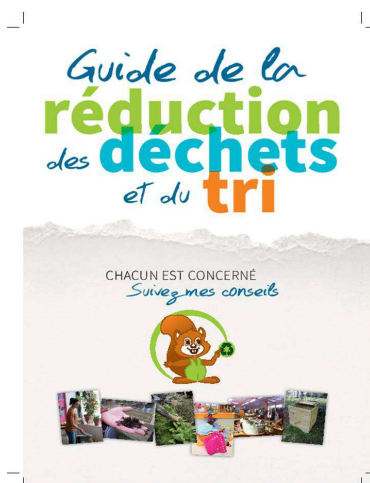
Mesures engagées

Actions de communication

Actions de communication

Actions de communications menées sur les déchets

- Edition 1 fois par an d'un journal intercommunal sur les déchets.
- Insertion d'articles dans bulletins municipaux.
- Insertion d'articles dans journaux locaux (10)
- Edition d'un guide tri : calendriers de collecte
- Journée d'information : participation par stand dans foires locales / 2016 : fête de la pomme à Cluny – Fête du Jeu de Cluny – Fête de la science – Collectifs familles
- Organisation d'actions dans les écoles : catalogue d'animations envoyé aux écoles
- Site internet : www.sirtomgrosne.fr
- Réalisations supports ou actions de communication spécifiques sur la prévention : guide de la prévention des déchets / guide trilingue.



Projets d'actions de communication sur les déchets

- Actions prévues l'année prochaine : poursuites des actions, communication spécifique à mettre en place dans le cadre de l'opération Zéro Gaspillage / Zéro déchet.

4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2010. Ce Programme Local de Prévention, dénommé PLP Sud Bourgogne, a été réalisé conjointement avec les Communautés de communes du Tournugeois et du Mâconnais val de Saône. L'année 2015 était la dernière année de ce PLP dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME.

Ces 3 collectivités ont décidé de renouveler leur partenariat pour une période de 3 ans (2016-2018) afin de développer un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA).

Pour le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ce PLP DMA est accolé au programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Pour l'année 2016 les actions phares sont présentées ci-dessous :

Actions de prévention sur les déchets

- Mise en place d'une collecte spécifique pour le papier blanc dans les administrations et les entreprises du territoire du SIRTOM. Actuellement la collecte est concentrée sur la ville de Cluny. Cette collecte concerne actuellement 13 administrations + 1 cabinet comptable. Des cocottes pour le sur tri du papier blanc ont également été mises en place chez les commerçants volontaires. Actuellement 14 commerçants disposent de cocottes pour réaliser le sur tri du papier blanc, ces cocottes sont ramenées à la déchèterie de Cluny par les commerçants.
141 COCOTTES ONT ETE DISTRIBUEES POUR LA COLLECTE DU PAPIER BLANC, QUI EST RECUPERE PAR L'ASSOCIATION ECO'SOL LE PONT.
- Développement d'achats éco-responsables : Produits Eco labellisés pour papier interne + produits entretiens véhicules et bâtiments.
- Critères introduits dans les marchés publics : chantiers propres pour la maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation des déchèteries.
- DISTRIBUTION D'AUTOCOLLANTS STOP PUB : 20 % des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du SIRTOM (données 2014). 29 % des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du PLP (enquête CG71 de 2014).
2016 : 80 stop pub ont été distribués par le SIRTOM

Actions avec les acteurs économiques

- Partenariat mis en place avec des associations locales et GMS pour le don des invendus / travail pour définir partenariat.
2016 : mise en place d'une ramasse quotidienne des associations d'aide alimentaire et également dans l'optique d'un laboratoire de transformation des invendus.
- Valorisation des déchets de cantines : des campagnes de pesage ont été réalisées dans les cantines du territoire afin d'évaluer le gaspillage alimentaire et voir quelles solutions doivent être mises en place afin de réduire le gaspillage et de valoriser le gisement (mise en place du compostage des déchets de cantine).

Actuellement 6 cantines scolaires du territoire du SIRTOM ont mis en place le compostage des déchets de cuisine.

- Moins de déchets dans les commerces de proximité : sur la base du volontariat les commerçants de la rue principale de Cluny ont été sollicités afin de participer à l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité ». Des diagnostics déchets ont été réalisés chez les commerçants, en collaboration avec la CCI, afin d'identifier tous les postes de production de déchets. Suite à cet état des lieux, des actions de réduction des déchets (éco-gestes) ont été proposées aux commerçants.

En 2016, les commerçants participants ont été réunis pour la remise des labels.

- Sensibilisation de la population aux achats Eco responsables : Mise en place d'un guide de la prévention des déchets trilingue. Réalisation d'un Eco Chariot qui est présenté lors de différentes manifestations. Réalisation d'une exposition concernant l'éco consommation. Sensibilisation aux achats responsables lors des interventions auprès des élèves.
- Partenariat avec une association pour le réemploi des encombrants collectés : l'association Eco'Sol le Pont collecte les objets sur l'ensemble des déchèteries du SIRTOM afin que ces derniers soient réemployés/réutilisés. L'association dispose également d'un espace de vente dans la ville de Cluny. En 2015, le magasin de la Ressourcerie de Cluny a déménagé dans un espace plus grand sur le site d'une ancienne brocante.
- Action "Sac de caisse" avec les commerces : s'inscrit dans l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité », en effet les commerçants volontaires limitent la distribution de sac de caisse en plastique par voie orale et écrite (affiche « les sacs plastiques ce n'est pas automatique ») auprès de leurs clients.

Actions visant à réduire les flux

Compostage

Compostage domestique

Opération de compostage domestique démarrée en 2007 – relance en 2013

Nombre total de composteurs individuels installés : 2 142

Nombre de composteurs distribués dans l'année : 63

Complément Compostage domestique - Bourgogne

Nombre de foyers potentiellement concernés maisons avec jardin : 6 000

Mise en place d'un suivi de l'opération : listing par commune des composteurs livrés.

Un maître composteur au sein de la collectivité : embauche en régie en 2016 dans le cadre du PLP DMA.

12 opérations de compostage de quartier en 2016 : 8 communes : Bray, Brandon, Jalogny, Tramayes, Salornay-sur-Guye, Dompierre-les-Ormes, Germolles-sur-Grosne + 6 à Cluny (Jardin de simples, SIRTOM, les Griottons + 2 écoles Marie Curie et Sacré Cœur + 1 centre de loisirs) + 3 EHPAD Salornay, Mazille, Bonnay + jardins partagés Matour, Tramayes + Cluny

Nombre de foyers participants : 110

4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, a été retenu en décembre 2014 dans le cadre de l'appel à projet national « territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Un programme d'actions réaliste au niveau de territoire permettant de s'engager sur des objectifs de réduction de production de déchets mais aussi de redéfinition du déchet en ressource a été présenté dans le cadre de cet appel à projet.

Ce programme permet de sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets, portant sur l'assiette des compétences : la collectivité est compétente pour tel type de déchets et les autres producteurs doivent gérer eux-mêmes, quitte à ne pas gérer leurs déchets en conformité avec les objectifs annoncés de la collectivité.

Il est donc important de déployer, **à l'échelle d'un territoire et non pas d'une compétence administrative**, une politique ambitieuse de gestion des déchets pour passer du consommateur producteur de déchets au consom'acteur producteur de ressources afin de mettre en place une véritable économie circulaire sur ce territoire.



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ne va pas, ne peut pas, s'occuper de la gestion de l'ensemble des déchets créés sur son territoire mais par le programme présenté ci-dessous, il doit pouvoir être le facilitateur, et sur certaines actions le catalyseur, pour changer de cadre et **faire**, ou amplifier, une nouvelle politique de gestion des déchets ménagers et assimilés, le **faire savoir** en présentant des objectifs et les résultats en perspective de ces objectifs (techniques et financiers) et **faire faire** la même démarche aux autres partenaires créateurs de déchets ou responsables de la gestion de déchets sur le territoire d'étude.

Les engagements du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans le cadre de cet appel à projet sont les suivants :

a) OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- baisse de 24 % des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) (en poids) entre 2010 et 2020 : passage de 308 kg/hab. à 235 kg/hab. / baisse des ratios d'OMA de 10 % sur les 3 premières années du programme :

Baisse des Ordures Ménagères Résiduelles et refus de tri de 30 % entre 2010 et 2020 : passage de 212 kg/ hab. à 148 kg/hab. / baisse de 10 % sur les 3 premières années du programme.

Baisse des emballages de 10 % entre 2010 et 2020 : passage de 22kg/hab. à 20 kg/hab. / baisse de 4.5 % sur les 3 premières années du programme.

Baisse des papiers de 15 % entre 2010 et 2020 : 28 kg/hab. à 24 kg/hab. / baisse de 5 % sur les 3 premières années du programme.

Baisse du verre de 5 % : passage de 46 kg/hab. à 43 kg/hab. / baisse de 2 % sur les 3 premières années du programme.

- baisse de 5 % des déchets de déchèteries (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 193 kg/hab. à 183 kg/hab. / baisse de 8 % sur les 3 premières années du programme.

- baisse de 17 % des Déchets Ménagers et Assimilés (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 501 kg/hab. à 418 kg/hab. / baisse de 6 % sur les 3 premières années du programme.

- Taux de valorisation de l'ensemble des déchets du SIRTOM de 75 % en 2017 / 2018 (hors gravats)

- Stabilisation du coût hors taxes par habitant de la gestion des déchets à 90 € en 2017 / 2018 (cout aidé H.T. selon méthode compta-coûts / matrice annuelle).

Concernant les déchets des professionnels, les données connues actuellement sur le territoire ne sont que des données statistiques de type ratio de DMA (20 %). De fait, ce programme doit également servir à déterminer les quantités produites par les professionnels sur le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

b) OBJECTIFS QUALITATIFS :

- ancrer la politique de gestion des déchets du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans un schéma d'économie circulaire : inciter, soutenir, fédérer et gérer pour que le déchet ne soit pas une contrainte mais devienne une ressource en termes écologique, social et économique.

- développer le multi traitement priorisé : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement ultime.

- rassembler les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés.

- changer de paradigmes d'organisation technique, administrative, financière et fiscale pour développer une nouvelle politique de gestion des déchets sur le territoire.

Le programme présenté repose sur des actions de terrain qui doivent être menées par un personnel spécifique et formé. De fait, il est programmé de pérenniser ou créer 4 fonctions différentes :

EQUIPE PROJET

- 1) animateur du programme « Zéro Déchet / Zéro Gaspillage » :

Une personne spécifique est recrutée et formée pour mettre en place et suivre ce programme (1 ETP de 3 ans dont 2 années en contrat d'apprentissage MASTER 1 et 2 et troisième année CDD). Ce poste s'articulera avec les différents postes gérant les missions de ce programme, à savoir : l'animateur PLP (pour les actions sur le territoire), le maître

composteur, l'animateur de médiation ZDZG, l'animateur tri/communication. Cette personne sera en relation directe avec le Directeur et l'autorité territoriale.

- 2) animateur / maître composteur :

Sur un poste 0.8 ETP (CDD de 3 ans) il assurera l'initiative de la mise en place de placettes de compostage et le travail avec les communes ou les guides composteurs locaux, la formation des personnes ressources, la création et l'animation du réseau de guide composteurs.

- 3) animateur du Programme Local de Prévention (PLP) :

Un poste d'animateur du PLP a été ouvert spécifiquement en 2010. A l'intérieur du programme d'action, une entité PLP doit perdurer afin de continuer et amplifier les actions mises en place. Ce poste sera mutualisé entre les 3 collectivités en charge du PLP (SIRTOM de la Vallée de la Grosne, Communautés de communes Mâconnais Val de Saône et Tournugeois) (0.33 ETP).

- 4) animateur de médiation du ZDZG :

Cette personne, sur un poste de 0.2 ETP, aura plusieurs missions :

a) sensibiliser les usagers qui ont été touchés par des refus des équipes de collecte sur les modifications de comportement à adopter ; tout en expliquant les règles définies par la collectivité pour la gestion des déchets (prévention, tri). Le fait de baser les rencontres sur les suivis de refus de collecte permet de cibler les foyers (directement quand il s'agit de collecte en porte à porte et par sous-territoire quand il s'agit de secteurs en point de regroupement) et de prioriser les foyers et les secteurs du territoire qui ont besoin d'une sensibilisation directe. Cette étape permet directement d'informer dans le foyer les personnes des outils mis à disposition par la collectivité pour réduire sa production de déchets. Ses rencontres permettront d'initier un dialogue avec ces foyers, voire de leur proposer des engagements de modifications de comportement, leur permettant s'ils le souhaitent, de devenir des foyers témoins pouvant relayer les informations (les foyers « repentis » peuvent être appropriés pour passer les bons messages...).

b) identifier les déposants lors des dépôts sauvages (en relation avec les communes) afin de pouvoir lancer une procédure d'informations et de sensibilisation comme présenté dans le point 4) a) sur les foyers concernés. Il s'agit de mettre en place un lien de médiation avec les personnes n'utilisant pas les outils proposés pour la gestion des déchets. Cette mission n'est pas répressive mais incitative par la rencontre et la liaison avec les usagers les plus à l'écart du processus de gestion durable de leurs déchets.

c) organiser une mission d'information de la population sur la gestion des déchets et les gestes à intégrer pour rentrer dans une logique de prévention (participation aux manifestations locales,...). Cette mission se fera en liaison et complément de l'animateur du PLP. Les actions cibleront les territoires qui auront émergé par rapport aux points 4) a) et 4) b) (animation de quartiers ou de hameaux).

Cette fonction complètera la fonction d'animateur/maître composteur permettant à la même personne d'appréhender la pratique et la théorie. Ainsi, la formation qu'aura acquise la personne recrutée pour la fonction de maître composteur (médiation, entraînement de la population sur un projet, formateur,...) sera appliquée sur cette fonction d'animateur de médiation ZDZG.

En complément de ces postes, une délégation de prestation ingénierie est mise en place pour mener les actions de changement de comportement des professionnels du territoire.

Concernant la gouvernance du programme d'actions, outre les organes décisionnels habituels et réglementaires, il sera créé un **Conseil de Territoire Déchets (CTD)** (de type Conseil de développement d'un Pays) qui regroupera les différents acteurs de la société civile autour de la problématique des déchets sur le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Ce CTD se réunira une fois par an afin d'analyser les résultats des actions de

l'année en matière de gestion des déchets ménagers et professionnels, et de proposer des actions à développer aux acteurs en charge de cette gestion sur le territoire. La gouvernance de ce CTD sera décidée chaque année par l'ensemble des participants, ceci pour 1 an.



SCHEMA D'ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET ZDZG

SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS

ACTIONS TRANSVERSALES

- 1) caractérisation des OMR / DNR / refus de tri :
- 2) mise en place d'un indicateur mensuel « bilan carbone » :
- 3) règlement de service gestion des déchets :
- 4) vulgarisation des informations sur les coûts :
- 5) fourniture d'un kit « notre territoire et ses déchets » :
- 6) création d'une charte « zéro déchet / zéro gaspillage » :
- 7) harmonisation des règles fiscales sur le territoire :
- 8) mise en place d'une tarification incitative (TI) :
- 9) transfert / transport :
- 10) Travail dans le cadre des marchés de prestation de traitement pour choisir des unités proches du quai de transfert :
- 11) étude sur la perception des gestes de tri et de prévention :
- 12) police spéciale déchets :

ACTIONS SPECIFIQUES

PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS : Programme Local de Prévention (PLP)

- 13) développement des couches lavables :
- 14) développement du compostage individuel et semi collectif :
- 15) fourniture de poules :
- 16) développement de la vente en vrac :
- 17) développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable :
- 18) travail sur la consommation et les circuits courts :
- 19) intensification de la communication / sensibilisation :
- 20) réduction de la toxicité des déchets :
- 21) développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable :
- 22) gestion du papier de bureaux :
- 23) gaspillage alimentaire :

24) compostage collectif :

PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS) :

25) mise en place de la redevance spéciale incitative :

26) borne rachat emballages :

27) consignes du verre :

28) mutualisation des déchets verts :

29) travail de sensibilisation et développement du partenariat avec les professionnels fréquentant les déchèteries :

30) contractualisation avec les professionnels :

31) étude de la collecte des bio-déchets :

32) investissement dans une unité de méthanisation agricole :

33) mise en place de déchèteries professionnelles notamment pour déchets du BTP :

34) démarches d'écologie industrielle et territoriale :

35) promotion de l'économie sociale et solidaire :

36) développement du tri et prévention de la production des déchets en direction des touristes itinérants et de séjour :

AMPLIFICATION DU GESTE DE TRI :

37) amplification des mesures pour les refus de collecte :

38) extension des consignes de tri des emballages:

39) amélioration du tri du papier :

40) amélioration du tri du verre :

41) extension des flux triés du réseau de déchèteries :

42) travail spécifique sur les déchèteries :

VALORISATION DES DECHETS NON RECYCLABLES :

43) objectifs en termes de traitement :

44) extraction des bio déchets des OMR :

45) refus de tri au centres de tri :

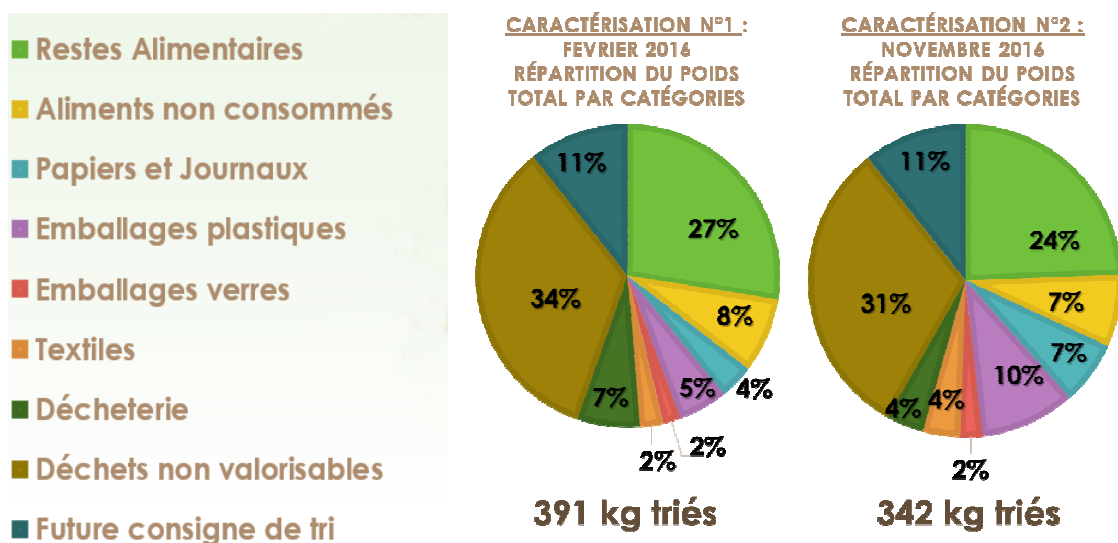
Actions phares du programme ZDZG

Année 2016

CARACTERISATIONS :

Le SIRTOM s'est engagé à effectuer 2 caractérisations par an des ordures ménagères résiduelles, durant les 3 ans du programme ZDZG : environ 350 kg sont triés puis pesés par matières à chaque caractérisation. Un zonage par densité de population permet de différencier les données d'une zone rurale, semi-rurale ou urbaine.

Ces données permettent à la fois d'orienter les actions du projet ZDZG par matière, mais aussi géographiquement, et à la fois de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères sur les 3 ans du programme ZDZG.



Les chiffres indiquent qu'en moyenne, 33 % des OMR sont composés de bio-déchets : ces déchets peuvent être évités en installant un site de compostage individuel ou collectif. On retrouve environ 20 % de matières pouvant être recyclés (papiers, emballage, verre, textile) : une sensibilisation sur le tri est à approfondir, mais également l'étude des emplacements des différents points propres du territoire.

Le zonage n'est pour l'instant peu exploitable, car la répartition des matières se ressemble sur les zones de plus ou moins grande densité de population.



Une poubelle type d'un foyer qui effectue un mauvais tri : papier, boîte de conserve, emballage en carton de fromage,...

GASPILLAGE ALIMENTAIRE : DONS DES INVENDUS



Depuis l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, les grandes surfaces de plus de 400 m² sont incitées à faire le don des invendus à des associations caritatives, en donnant ces produits avant la date limite de consommation.

Un travail a été réalisé dès juillet 2016 avec les gérants des 3 grandes et moyennes surfaces de la ville de Cluny, pour réduire le gaspillage alimentaire des invendus. Grâce à ces rencontres avec les gérants, une étude quantitative des invendus s'est effectuée dans la période d'août 2016 à novembre 2016, en partenariat avec le Pôle Territorial de Coopération Economique de la Communauté de Communes de Cluny. Le but de cette étude est d'estimer la quantité et la qualité des produits alimentaires invendus dans les grandes surfaces, permettant ainsi d'organiser une ramasse des invendus par les associations caritatives du territoire. Sur une semaine, ce sont 800 kg d'aliments qui peuvent être récupérés et consommés (entre 50 et 80 kg/jour/magasin).

Un accompagnement des 3 associations a été effectué durant le mois de décembre 2016 pour prendre en charge ces invendus, qui sont donnés à J-1 grâce aux partenariats avec les grandes surfaces. Cette expérimentation de ramasse a permis également de travailler sur la possibilité de transformer les légumes et les fruits en partie abîmés en plats cuisinés, rallongeant ainsi la consommation de ces produits.

Une convention tripartite est en cours de réalisation pour l'année 2017, entre les associations, les magasins et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, afin de fixer la logistique de collecte et de transport des invendus.

SITES DE COMPOSTAGE



Bray



Jardin de Simple



Cluny - Griottons



Pierreclos



Salornay - EHPAD

Collectif : En 2016, 9 sites de compostage collectif ont été mis en place sur le territoire du SIRTOM : 4 dans un établissement privé (EHPAD, entreprise, camping), 3 au cœur de village et 2 dans des établissements publics (écoles). Ces sites sont suivis par le maître composteur du SIRTOM, qui accompagne les personnes souhaitant mettre en place un site de compostage.

Individuel : Les composteurs individuels ont été vendus au nombre de 64 durant l'année 2016.

Sur 2017, l'objectif par mois est de prendre contact avec 2 structures souhaitant mettre en place un site de compostage collectif, et d'implanter un site de compostage collectif. Une communication plus importante sera effectuée pour les sites de compostage individuel.

Prêt et location de broyeurs et tondeuses mulching, en partenariat avec des professionnels du territoire

Grâce à un partenariat avec 5 professionnels du territoire, il est possible pour les habitants du territoire du SIRTOM depuis juillet 2016 de bénéficier :

- d'un prêt gratuit d'une tondeuse mulching ou d'un broyeur pour la première utilisation,
- d'une réduction de 20 € sur la location d'une tondeuse mulching ou d'un broyeur pour une seconde utilisation.

Cette opération vise à sensibiliser les usagers à traiter leurs déchets verts directement chez eux : la tonte mulching permet de broyer l'herbe sans la ramasser, et le broyat est très utile pour le paillage, méthode alternative aux pesticides.

En 2016, 29 foyers ont fait un contrat de prêt gratuit et 6 foyers ont bénéficié d'une réduction de location chez nos 5 partenaires. La répartition d'utilisation de matériel est équilibrée entre la tondeuse mulching et le broyeur. Cette action est reconduite sur l'année 2017.



MULCHEZ ! BROYEZ ! ON VOUS AIDE



ESSAYEZ une TONDEUSE-MULCHING et un BROYEUR



Le MULCHING ?

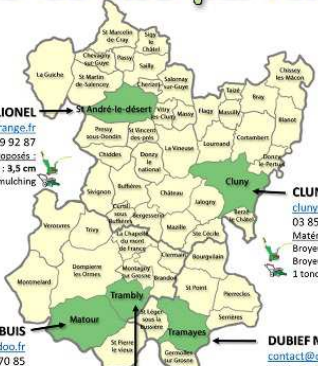
- C'est **BROYER** l'herbe sans la ramasser
- Créer un **ENGRAIS NATUREL**
- Finis les aller-retours à la déchetterie



Le BROYAGE ?

- Réduit les déchets verts issus de l'élagage
- S'utilise en paillage
- Limite les mauvaises herbes
- Préserve l'humidité du sol

Prêts GRATUITS Tarif PRÉFÉRENTIEL auprès de nos partenaires



DURY LIONEL
ets.dury.lionel@orange.fr
03 85 59 92 87
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 3,5 cm
1 tondeuse mulching

CLUNY PASSION NATURE
clunypassionnature@orange.fr
03 85 59 16 13
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 4 cm
Broyeur Ø max : 5 cm
1 tondeuse mulching

GARAGE DUBUIS
garagedubuis@wanadoo.fr
03 85 59 70 85
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 3,5 cm
Broyeur Ø max : 4 cm
2 tondeuses mulching

DUBIEF MOTOCULTURE
contact@dubiefmotoculture.fr
09 82 52 88 42
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 5 cm
1 tondeuse mulching

MJ MECAVERT
mimecavert@gmail.com
03 85 22 13 21
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 4 cm
Broyeur Ø max : 10 cm
1 tondeuse mulching

Pour plus d'informations
☎ : 03 85 59 26 98
✉ : secretariat@sirtomgrosne.fr
www.sirtomgrosne.fr



ZOOM SUR LES ANIMATIONS EXTERIEURES

Durant l'année 2016, le SIRTOM a participé à 8 manifestations locales, en lien avec le réemploi, la valorisation des matières ou l'utilisation écoresponsable des produits d'entretiens.

Zoom sur 2 animations sur l'année 2016 : les portes ouvertes de la Ressourcerie de Cluny et le village de la réparation.

Un village de la réparation éphémère s'est construit lors de la foire de la St Martin, à Cluny, le 05 novembre 2016, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Cette manifestation a pour but de rassembler des professionnels dans le domaine de la réparation (électrique, électronique, motoculture, textile,...) afin de proposer aux usagers un endroit où il est possible d'échanger directement avec le professionnel sur les possibilités de réparation d'objets en tout genre, et ainsi de rallonger la vie des objets.

Pour mettre en avant le réemploi et la deuxième vie des objets, a eu lieu un défilé de mode à la Ressourcerie de Cluny avec la participation de lycéennes du lycée La Prat's. Ce sont une dizaine de jeunes qui se sont portées volontaires pour organiser, avec l'association Eco'Sol Le Pont, un défilé avec des vêtements d'occasion. Le retour a été très positif et a permis aux jeunes ainsi qu'aux spectateurs du défilé, une prise de conscience sur le réemploi et sur ce que l'on peut trouver à la Ressourcerie.



LE CONSEIL TERRITORIAL DECHET

Début juillet 2016 a eu lieu le bilan de la première année Zéro Déchet Zéro Gaspillage, où étaient invités tous les acteurs et partenaires de cette opération. Le but de cette rencontre est de poser le bilan des actions menées et de proposer des actions à développer durant les 2 prochaines années du programme. Cette gouvernance a pour but également de faire remonter des besoins, des idées, des remarques pour créer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire du SIRTOM. En

travaillant sur 4 thématiques distinctes, les partenaires ont proposé des actions, qui seront prises en compte dans l'élaboration des programmes des années suivantes, comme par exemple la création de lieu d'échange (Givebox), la mise en place du vrac dans les grandes



et moyennes surfaces, proposer des animations de réparation au cœur de village,... avec des points d'attention comme faire réfléchir sur l'acte d'achat, travailler avec les acteurs du territoire, expérimenter des actions pour évaluer la durabilité et la faisabilité, et de communiquer d'avantage sur les actions mises en place.

OPERATION FOYERS TEMOINS / DISTRIBUTION POULES

20 foyers ont été recrutés dans le cadre de l'expérimentation « foyers témoins, des poules dans le jardin = des déchets en moins ».

Les 20 foyers ont été choisis suivant une liste de critères : le lieu de domicile afin d'avoir des foyers de communes différentes et éparpillés sur le territoire. Ne pas avoir de poule et avoir des foyers de différentes tailles de 1 à + de 6 personnes.

Le recrutement a été facile. Les foyers témoins en échange du prix attractif du poulailler et des 2 poules (15 €) ont pesé leur poubelle pendant 4 mois, un mois sans avoir les poules et trois mois avec.

Ils ont pesé la partie compostage et leur poubelle noire.

Les résultats :

	4 SEMAINES SANS POULE			14 SEMAINES AVEC POULES		
	Compost	Poubelle noire	Total	Compost	Poubelle noire	Total
KG/hab./an	46	63	90	29,4	48,8	65
Kg/hab./an SIRTOM			191,3			191,3

Les poules ont permis de baisser en moyenne de 30 % les poubelles grises des foyers témoins.

Avec des écarts de - 4 % à - 65 %

Pour ceux qui compostent : diminution de la partie compostable également mais tout ce qui va au compost ne va pas aux poules donc complémentarité des deux.

Bonnes réactions des foyers durant l'opération, tous les foyers sont satisfaits et ont tous joué le jeu de peser leur poubelle.

Cette opération leur a permis de changer leur façon d'acheter, de consommer autrement et de trier mieux et plus.



5. ANNEXES

5.1. LES DESSERTES COMMUNALES

Dept	Commune	Adh	OMR	Verre	Autres emballages	Biodéchets	Apports en Déchèterie
71	Bergesserin	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Berzé-le-Châtel	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Blanot	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Bourgvilain	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Brandon	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Bray	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Buffières	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Château	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Chériset	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Chevagny-sur-Guye	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Chissey les Macon	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Clermain	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Cluny	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Cortambert	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Curtil-sous-Buffières	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Dompierre-les-Ormes	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Donzy-le-National	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Donzy-le-Pertuis	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Flagy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Germolles-sur-Grosne	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Jalogny	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	La Guiche	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	La Vineuse	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Lournand	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Massilly	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X

Dept	Commune	Adh	OMR	Verre	Autres emballages	Biodéchets	Apports en Déchèterie
71	Massy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Matour	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Mazille	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Montagny-sur-Grosne	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Montmelard	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Passy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Pressy-sous-Dondin	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sailly	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-André-le-Désert	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Marcelin-de-Cray	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Martin-de-Salencey	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Pierre-le-Vieux	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Point	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Saint-Vincent-des-Prés	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sainte-Cécile	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Salornay-sur-Guye	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Serrières	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sigy-le-Châtel	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Sivignon	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Taizé	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Tramayes	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Trambly	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Trivy	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X
71	Vitry-lès-Cluny	X	MIXTE	AV	AV, MIXTE		X

Adh : Adhérent

PAP : porte à porte AV : apport volontaire

MIXTE : mixte